

au cœur du social

OPTIONS

Entreprise Reprendre la main

Il est temps de restaurer l'entreprise comme communauté de travail, de recherche, de formation et d'innovation, intégrant des valeurs sociales et environnementales

Pages 16 à 27

ALCATEL
Court terme
à contre-
emploi Page 28

MILEMA BONIEK / MAXPPP

TOURISME SOCIAL
DESTINATION
VACANCES POUR TOUS

Page 46

En cas de problème
avec votre voiture,
**la Macif met en place toute
une chaîne d'expertise.**



Avec ses
**3500 conseillers, 650 gestionnaires auto,
et 4900 garages agréés**, la Macif
s'engage à prendre en charge rapidement
votre sinistre auto.

★ BETC EURO RSCG RCS Paris B 428 688 485 01/2012

Pour plus d'informations sur le contrat Auto, rendez-vous en point
d'accueil ou sur **macif.fr**

Prise en charge accordée en cas d'évènement garanti, dans les conditions et limites fixées au contrat. MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond - 79000 Niort.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Gérard
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
4^e trimestre 2012



éditorial

C'est à nous de décider!

Le patron d'ArcelorMittal est avant tout un représentant de la finance internationale, qui siège au conseil d'administration de Goldman Sachs et qui traite les peuples avec mépris. Il n'hésite pas à fermer les hauts-fourneaux de Florange, considérés comme les moins rentables de son empire industriel, en jouant ses propres affaires contre l'avenir de la sidérurgie en Europe. Florange est en effet un site dont les activités entrent en synergie avec l'industrie de l'automobile et de l'aéronautique. Cette usine fournit en outre l'acier haut de gamme dont a besoin l'industrie allemande.

Pour que le monde des « affaires » ne gouverne plus les affaires du monde, la résistance à la finance est devenue une urgence légitime. Florange remet sur le devant de la scène l'enjeu des pouvoirs de la collectivité et des salariés. L'hypothèse d'une nationalisation provisoire avait le mérite d'affirmer

le potentiel d'intervention des pouvoirs publics dans l'économie face à la finance. Mais renoncer aux hauts-fourneaux de Florange place l'Etat à la remorque des décisions de grands groupes financiers.

Il ne s'agit pas de pallier le moins-disant social, mais d'agir en amont, en fixant clairement le cap de la reconquête d'une industrie sociale et écologique. Cet objectif implique une mobilisation collective au service du maintien et du développement de l'appareil industriel et des capacités productives sur le territoire.

Faire prévaloir l'intérêt d'un pays et la démocratie dans l'entreprise vont de pair. C'est possible. Des mesures ont déjà été prises par certains Etats, comme par exemple les nationalisations de General Motors aux Etats-Unis, de grandes banques au Royaume-Uni, ou encore la participation des organisations syndicales aux conseils d'administration des entreprises en Allemagne...

Ainsi, les milliards d'euros publics offerts aux entreprises pour assurer leur compétitivité peuvent et doivent être contractualisés - en fonction du niveau d'emplois stables, d'investissements productifs et du paiement des qualifications -, et remboursés en cas de désengagement des employeurs.

Afin que ce volet « cadeau » aux entreprises ne se transforme pas en tonneau des Danaïdes, de nouvelles dispositions concernant les salariés doivent être prises : droits d'expression des salariés et de maîtrise de leur travail ; droits d'intervention sur le pilotage stratégique des entreprises.

On ne compte plus les gâchis sociaux, environnementaux et économiques issus de la course à la rentabilité financière à deux chiffres. Démocratisation de l'entreprise et efficacité économique durable sont étroitement liées. Elles requièrent l'ouverture de négociations pour développer de nouvelles lois sur les droits des salariés sur les lieux de travail.

Ouvrir, dès 2013, ce nouveau chantier de négociations sur les droits nouveaux correspond à un juste rééquilibrage entre le travail et le capital et constitue un devoir d'utilité publique.



Marie-José Kotlicki
SECRETAIRE GENERALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 **Pauvreté**
Un plan « a minima »
- 8 **Chômage**
Pas de répit pour l'emploi
- Climat**
La Terre peut attendre...
- 9 **Rencontres d'Options**
Manager et travailler autrement
- Education** L'avenir n'est pas assuré
- Pôles de compétitivité**
Peut mieux faire

10 **Flexibilité du travail**
Danger, glissant



ISABELLE ROZENBAUM / MAXPPP

12 **Economie**
Trop d'Etat? A voir...
Entretien avec Eric Heyer, économiste, directeur adjoint au département « analyse et prévision » de l'Ofce

14 **Grèce**
Les droits sociaux en miettes

15 **Groupe Volkswagen**
Un accord sur la précarité

Liberté d'expression
Les inquiétudes de la Csi

Commission européenne
Le bilan de l'emploi dans l'Union

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus
ENTREPRISE



Reprendre la main

Pages 16 à 27 Wolters Kluwer France possède notamment des « marques » (sic) comme le guide Lamy, « Liaisons sociales », les éditions Ash, Dalian... Les salariés, qui sont à 80% des cadres de niveau minimum bac plus cinq, journalistes, juristes, fiscalistes, se retrouvent épuisés de devoir travailler toujours plus, avec l'impression que leur travail ne sert plus qu'à offrir une vitrine « bankable » à une entreprise d'optimisation d'investissements financiers. Ce qui pose la question de l'identité de l'entreprise. Elle est en effet au cœur des grandes questions de la période : rapport individu/collectif, conflits capital/travail, définition de l'intérêt général. Il serait temps de la réinventer en redéfinissant les rapports de forces en présence, ce qui implique de reformuler les droits et de revenir à une conception « créatrice » de l'entreprise.

Table ronde avec Annie Larroque, M^e Michel Henri, Philippe Masson, Martine Hassoun.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09
Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM
PRÉNOM
BRANCHE PROFESSIONNELLE
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

terrains

28 **Télécoms** La stratégie à court terme menace l'emploi des salariés d'Alcatel-Lucent



DELPHINE GOLDSZTEIN / MAXPPP

31 **Peugeot**

Plan B: bon pour l'emploi, bon pour l'entreprise

32 **Bloc-notes**

Ugict: agenda et rendez-vous

terrains



JOSSEINCLAIR / MAXPPP

33 **Recherche-université**

Incertitudes multiples

34 **Université**

La « réussite » sans l'ambition...

droits

35 **Egalité professionnelle femmes/hommes**

Des avancées à intensifier !

36 **Collectivités territoriales et leurs établissements publics**

Mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services

hors champs

38 **Lyon** Mémoire

Nouveau parcours pour la Résistance et la déportation

39 **BD** Au centre Wallonie-Bruxelles, les enfants de Franquin s'affichent

40 **Exposition** Images et témoignages sur huit ans d'exil de l'autre côté de la mer



© BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMP.

platines

43 **Prokofiev** Le chant du violon

Piano Chopin

Cadeaux Des coffrets pour les fêtes

bouteilles

43 **Jours de fête** Mets et vins

lire

44 **Les polars** DISPARITION Joseph Bialot, tu vas nous manquer !

45 **Les romans** GRANDE GUERRE L'horreur à taille humaine

hors champs

46 **Tourisme social**

Destination vacances pour tous



PHOTOPOR / LE TELEGRAMME / MAXPPP

48 **Tourisme**

Pourquoi beaucoup ne partent pas

grilles

50 **Echecs et mots croisés**

à propos

Il était, une fois, Depardieu à Néchin...

Danton est mort deux fois. La première sous la lame de la guillotine, destin qu'il avait refusé de fuir au prétexte que l'«*on n'emporte pas la patrie sous la semelle de ses souliers*». La seconde avec la décision de Gérard Depardieu de s'expatrier en Belgique, pour raison de gros sous. En 1982, le second avait incarné le premier. Le film de Wajda portait en filigrane un sourd avertissement à l'encontre des idéologies et des utopies révolutionnaires, celles d'un Robespierre ou d'un Babeuf. L'acteur a-t-il voulu aller au bout du propos de son metteur en scène? Ou bien l'homme d'affaires, enrichi et à sa façon très désinhibé, lui aussi, a-t-il plus prosaïquement choisi, moderne Harpagon, de protéger sa cassette? Propriétaire de trois restaurants à Paris, d'une poissonnerie et d'une épicerie japonaise, d'un château en Touraine, d'un hôtel particulier dans la capitale et d'une villa à Trouville, sans compter de nombreux objets d'art ni une importante concession d'une marque japonaise de motos au nord de Paris, l'acteur – un des mieux payés de l'Hexagone – a des raisons de s'inquiéter pour l'avenir. Comment vivre avec si peu et lorsque la pauvreté menace? Il a donc choisi le village de Néchin, à un jet de pierre de la frontière. Bien connus des services fiscaux français, ces exilés ne partagent ni sangliers, ni banquets, ni potion



FREDERIC DUGIT / LE PARISIEN / MAXPPP

magique. Tout est gardé sous clef, à l'abri de toute intrusion sociale. Le bien-être collectif commence et finit par le leur, et ils combattent la pauvreté de façon efficace: ils s'enrichissent. Gageons qu'on le reverra de par chez nous pour travailler, se soigner, utiliser les services publics et bénéficier des équipements culturels. L'impôt a du bon. Surtout quand ce sont les autres qui le paient. Gracchus Babeuf, qui pensait que la Révolution devait aller au bout de sa course contre les privilèges et les inégalités, disait: «*Le vrai Citoyen préfère l'avantage général à son avantage.*» Danton aurait été d'accord. Pas Depardieu: ce n'était qu'un rôle de composition.

Il était, peuchère, des rats comme ça!

Il y a des priorités. C'est comme ça. Par exemple, le hamster. Inutile de rire: cette ravissante boule de poils adulée des petits en est une. Et en Alsace, c'est aussi un objet d'affrontement entre une cinquantaine de communes qui ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour «*excès de pouvoir*». L'affaire est grave. Pour résumer, disons que le gouvernement, ayant étendu les périmètres de protection du malicieux rongeur, est accusé par les communes soucieuses de disposer de terrains exploitables d'avoir agi «*de façon disproportionnée*» et «*sans aucune concertation avec les élus locaux*». A l'autre bout du terrier, les associations de protection de la nature se plaignent, elles, du «*manque d'ambition*» du programme de l'Etat. Après Notre-Dame des Landes, Notre-Dame des terriers? L'Union européenne prend en tout cas la chose très au sérieux, puisque le brave *Cricetus cricetus*, devenu le symbole de la lutte contre l'urbanisation et la monoculture du maïs, a fait l'objet d'un arrêt de la Cour de justice européenne sommant la France de prendre des mesures de protection suffisantes. A la prison des Baumettes, par exemple, les détenus connaissent une vétusté généralisée, des murs suintant de moisissures, et certains doivent laper l'eau à même la cuvette des



toilettes, faute de robinetterie en état de marche. Ce qui, il faut l'admettre, ne dérange pas les rats, lointains cousins des hamsters ci-dessus évoqués. La situation est telle, que le contrôleur des lieux de privation de liberté, après l'avoir rendue publique via le *Journal officiel*, a recommandé que, dans le cadre d'une procédure d'urgence en raison d'une « violation grave des droits fondamentaux » et de « traitements inhumains et dégradants », la prison des Baumettes soit provisoirement fermée. Le rapport et la demande sont bienvenus et honorent la France, laquelle se déshonore en ses établissements pénitentiaires. On aimerait que les passions se déchaînent pour la défense des droits des personnes détenues avec la même détermination qu'autour des hamsters. Ce qui renvoie à une question laissée pendante par le contrôleur des lieux de privation de liberté: si on les prive de détenus, que vont devenir les rats des Baumettes ?

Il était une fois, deux fois, trop de fois... les pauvres

S'il est vrai que les prisons sont remplies de pauvres, il n'en demeure pas moins que tous les pauvres ne sont pas en prison. Il n'y aurait d'ailleurs pas suffisamment de place et, compte tenu de ce que l'on sait des Baumettes – ce qui se vérifie sans doute ailleurs –, ils n'y seraient guère mieux que dans la rue. Plaisanterie mise à part, face à la progression effrayante de la grande pauvreté, le gouvernement a pris des mesures. Insuffisantes ? Sans aucun doute. Mais les associations se battant contre les exclusions et pour les droits avaient demandé aux candidats à l'Élysée la convocation d'une conférence nationale de lutte contre la pauvreté. L'heureux élu a tenu parole. Ce qui n'a pas échappé à la sagacité des députés Ump Christian Jacob et Laurent Wauquiez, très à la pointe, ces derniers temps, sur tout ce qui a à voir avec la fraude et les chiffres: « *Le gouvernement choisit une nouvelle fois la politique de l'assistanat en augmentant le Rsa et le plafond de la Cmu* », se sont-ils désolés. On compatit à leur désolation, mais qu'ils se rassurent: d'une part, un nombre effarant de pauvres ignorent qu'ils ont des droits, et donc comment les faire valoir. On ne sait si ce refus inconscient d'assistanat les aide à mieux trouver qui un toit, qui un emploi mais, comme diraient MM. Jacob et Wauquiez, c'est autant d'économisé. D'autre part, et c'est la meilleure nouvelle, les rémunérations du Cac 40, qui s'étaient envolées en 2010, ont légèrement – si, si – progressé. Tout compris, salaire fixe, bonus, actions gratuites, options et autres parachutes dorés, cela nous fait autour de 4,2 millions d'euros l'année dernière contre 4 millions en 2010. Et peu importe que l'indice du Cac 40 ait perdu 17 % de sa valeur... Donc, et pour nous résumer, si MM. Jacob et Wauquiez reviennent un jour au gouvernement, les riches cesseront d'être rats, les rats en danger seront délocalisés chez les hamsters protégés, et le trop-plein de pauvres sera nommé aux conseils d'administration du Cac 40.

Pierre TARTAKOWSKY

PAUVRETÉ UN PLAN "A MINIMA"

LE PLAN DU GOUVERNEMENT PRÉVOIT UNE SOMME DIX FOIS MOINDRE POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ QUE POUR LA COMPÉTITIVITÉ.

Une « *conférence des solutions* ». Voilà ce que promettait, le 10 décembre, en ouverture de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Marisol Touraine. Près de 9 millions de personnes en France, aujourd'hui, vivent en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 964 euros par mois; 2,1 millions de personnes avec moins de 642 euros par mois. Les plus jeunes et les personnes âgées sont surreprésentés dans ce triste palmarès: 19,6% des moins de dix-huit ans subsistent dans des familles qui sont sous le seuil de pauvreté, 10,4% des plus de soixante-cinq ans. Qu'a annoncé le Premier ministre pour tenir cette promesse? Pour l'essentiel, la revalorisation de 10% sur cinq ans du Rsa, le lancement d'un nouveau dispositif de retour à l'emploi ciblant spécifiquement les jeunes



NICOLAS VALLAURI / MAXPPP

non qualifiés, la création de huit mille places supplémentaires dans les centres d'hébergement ou encore l'élargissement du nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire. Au total, 2 et 2,5 milliards d'euros.

Quelques jours à peine après que le gouvernement eut accordé, sans conditions, une somme dix fois supérieure aux entreprises au nom de la compétitivité, les réactions à ce plan ont été circonspectes. Si l'intention de s'attaquer à la pauvreté a été saluée, les mesures proposées ont été jugées en deçà des besoins par les associations spécialisées dans la lutte contre l'exclusion, mais aussi par la Cgt. La Confédération qui, dans un communiqué, a rappelé, le 11 décembre, le lien fondamental existant entre chômage de masse et exclusion, précarité, temps partiel imposé et insécurité sociale généralisée. Ne subsistent que 154 euros pour séparer le smic du niveau du seuil de pauvreté en France; un million et demi de salariés ont un début de grille salariale en dessous de ce repère. « *Le premier droit fondamental, c'est le droit de vivre au travail, l'accès à une formation qualifiante, à un emploi de qualité, un salaire dont on peut vivre, une sécurisation des parcours professionnels* », a rappelé la Cgt. Quelques jours avant l'ouverture de la conférence, un sondage Csa soulignait autrement cette nécessité: si les employés et les ouvriers, pouvait-on lire, sont les premiers à se voir pauvres ou à craindre de sombrer dans la pauvreté (12% et 48% pour les premiers, 12% et 39% pour les seconds), les cadres et les professions libérales ne se sentent désormais plus elles-mêmes à l'abri: 17%, aujourd'hui, craignent de devenir pauvres. M.H.

CHÔMAGE PAS DE RÉPIT POUR L'EMPLOI

Série noire. Les chiffres de l'emploi se suivent et, malheureusement, se suivent. La courbe qu'ils dessinent est descendante tandis que celle du chômage ne cesse de monter. Les derniers chiffres, ceux du mois d'octobre, nous apprennent que plus de quarante-cinq mille personnes sont venues rejoindre la catégorie A, celle des « sans activité », soit une hausse de 1,5%. La treizième... Plus simplement dit, la France n'a jamais compté autant de chômeurs. De mai à octobre 2012, Pôle emploi a recueilli près de deux cent quarante mille nouvelles inscriptions. On constate des augmentations importantes chez les plus de cinquante ans (+ 1,9%) et les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de trois ans (+ 1,8%); corrélativement, les licenciements économiques augmentent (+ 12,7%), même en ne représentant qu'une part marginale des inscriptions à Pôle emploi. Enfin, il faut noter l'explosion des fins de Cdd et de missions d'intérim (respectivement + 6% et + 7,2%), tandis que les sorties pour reprise d'emploi accusent une baisse de 6,1% et les entrées en stage de 10%. Le tout constitue une accélération significative rapportée au quinquennat précédent. Certes, le chômage actuel résulte de causes antérieures à l'élection du nouveau président de la République. Et le ministère du Travail peut à juste titre déclarer que la dégradation est « inscrite dans une tendance lourde » et « risque de se poursuivre encore », car « les mesures du gouvernement mises en place depuis quelques mois, ou en cours de négociation (emplois d'avenir, contrat de génération, Cice, négociation pour une meilleure sécurisation de l'emploi...) n'ont pu encore produire de premiers effets ». Mais le mal opère au présent et à une échelle telle, que ce genre d'explication tourne court. C'est pourquoi la Cgt insiste sur l'importance de nouveaux droits protégeant mieux l'emploi et permettant de combattre la précarité et la dérive des ruptures conventionnelles. Elle insiste également sur l'enjeu de mieux encadrer les plans de départ volontaire dans la mesure où trop d'entreprises usent et abusent des facilités offertes par ces plans. Elle rappelle qu'il serait temps d'aller vers un contrôle effectif des aides publiques à l'emploi versées aux entreprises. L.S.



YOANVALAT / MAXPPP

CLIMAT LA TERRE PEUT ATTENDRE...

Une mascarade. C'est ce à quoi se sont livrés plus que jamais les représentants des Etats réunis à Doha (Qatar) pour une Conférence sur le climat qui n'accouche d'aucun engagement. Elle témoigne en revanche du peu de volonté politique partagée pour enrayer un processus conduisant pourtant assurément à nombre de catastrophes écologiques, particulièrement ingérables pour les pays les plus pauvres, mais qui auront une portée à l'échelle mondiale. En attendant qu'un accord significatif soit scellé en 2015, les Etats se sont engagés *in extremis* dans la pérennisation du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre... Ce qui permettrait une réduction guère supérieure à 10 ou 15%, alors qu'il faudrait les réduire de 25 à 40% dans les pays industrialisés pour que le réchauffement climatique ne dépasse pas les 2 degrés Celsius. Pire, cet accord est signé grâce à une prolongation des débats décrétée au dernier moment par le Vice-Premier ministre du Qatar, ce qui a exclu du débat nombre de délégués déjà partis, et mis au pied du mur certains Etats particulièrement stigmatisés pour leur politique environnementale (Ukraine, Biélorussie, Kazakhstan, Russie). Cela pourrait affaiblir un peu plus la fragile confiance en un protocole qui semble vouloir pénaliser plus lourdement les pays en développement et émergents, à croissance plus forte, mais également forts consommateurs d'énergies fossiles – charbon, gaz. Qui auraient pourtant grand besoin d'être plus aidés par les plus riches pour choisir des modes de développement durable et construire une économie plus verte. V.G.



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

LE DIPLÔME, FACTEUR D'INSERTION PROFESSIONNELLE

92%

des diplômés en licence professionnelle, 91% des masters et 89% des DUT étaient en emploi en décembre 2011, soit trente mois après leur entrée sur le marché du travail, d'après une enquête du ministère de l'Education nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université. Le constat de cette très bonne insertion professionnelle – la tendance se confirme sur les deux années précédentes, malgré la crise – réaffirme que, même si les conditions d'emploi des jeunes diplômés sont loin d'être satisfaisantes au regard de leurs qualifications, ces dernières restent la meilleure garantie d'insertion professionnelle...

RENCONTRES D'OPTIONS MANAGER ET TRAVAILLER AUTREMENT



MILENA BONIEK / MAXPPP

Le 10 décembre dernier, l'Ugict-Cgt organisait un échange au Conseil économique, social et environnemental (Cese), autour de la présentation de l'ouvrage de deux de ses dirigeants, Marie-José Kotlicki et Jean-François Bolzinger, déjà évoqué dans nos pages ⁽¹⁾. L'occasion de revenir sur les enjeux posés par les bouleversements qui traversent le monde du travail, dans une période où tous les acteurs de la vie économique et de l'entreprise, employeurs et salariés en particulier, s'interrogent sur les évolutions dans les entreprises, tant du point de vue des structures juridiques, des modes de décision et du management que de l'impact que ces pratiques ont sur les organisations du travail ou les marges de manœuvre des salariés. Quel rôle ces derniers peuvent-ils jouer ? Quels pouvoirs d'action, de décision, d'innovation peuvent-ils gagner ou faire valoir pour que les entreprises redeviennent des espaces de créativité et de développement tant pour les individus que pour la collectivité ?

Marie-José Kotlicki a une nouvelle fois souligné que cet ouvrage n'était qu'une contribution et un point de départ pour inviter à mutualiser les expériences, faire avancer la réflexion et participer activement aux mutations en cours, plusieurs liens sur les réseaux sociaux ayant été mis en place pour faciliter ces échanges : <<http://bonjourtravail.tumblr.com>> et <www.facebook.com/BienTravailler>.

C'est aussi dans cet esprit que l'Ugict organise des Rencontres d'Options, le 14 février prochain à Montreuil, afin de confronter *in vivo* tous les acteurs de l'entreprise, sur le thème : « *La transformation du travail et du management, pour un développement humain durable*. » En perspective, notamment, des réflexions sur la « *définanciarisation et la revalorisation du travail et du collectif comme outils pour sortir de la crise* », ou encore « *la transformation des rapports sociaux, y compris dans les modes de management et de pilotage de l'entreprise* » pour « *donner un nouveau souffle au droit d'expression des salariés* ». V.G.

(1) Marie-José Kotlicki et Jean-François Bolzinger, *Laissez-nous bien travailler ! Manager sans Wall Street*, éditions de l'Atelier, octobre 2012, 190 pages, 18 euros.

ÉDUCATION L'AVENIR N'EST PAS ASSURÉ

La Cgt et la Cgt Educ'Action ont voté contre la loi Peillon au Conseil supérieur de l'éducation du 14 décembre, soulignant que si le ministère avait donné un certain nombre de gages positifs, les conditions n'étaient cependant pas réunies pour garantir une nouvelle dynamique à l'Education nationale. Ainsi, des divergences de fond persistent, notamment sur le maintien de la référence à un « *socle commun* », concept qui n'a en rien permis de lutter contre les inégalités sociales à l'école. Les enseignants Cgt et la Confédération s'inquiètent également du sort fait aux filières professionnelles dans le projet de loi d'orientation, ces dernières risquant désormais d'être pilotées en priorité par les régions, en fonction des besoins d'emploi et de « *l'employabilité immédiate, au détriment d'un enseignement de qualité et de la hausse des qualifications de tous* », et au détriment de l'égalité d'accès aux enseignements, quel que soit le lieu de résidence. Par ailleurs, la Cgt déplore



MARC OLLIVIER / MAXPPP

que la réforme des rythmes scolaires se prépare dans des conditions ne pouvant qu'aggraver les conditions de travail des enseignants et s'interroge comme les autres organisations syndicales sur la mise en œuvre des

concours anticipés pour les recrutements nécessaires à la rentrée 2013 (quarante-trois mille...) dans un contexte où la réforme de la formation et des modes de recrutement est encore à l'état de chantier, pour ne pas dire totalement désorganisée, plongeant les jeunes qui se destinent aux métiers de l'enseignement dans l'expectative, alors qu'ils sont déjà de moins en moins nombreux malgré la crise... V.G.

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ PEUT MIEUX FAIRE

Le deuxième rapport sur l'évaluation des performances des pôles de compétitivité, publié à la fin novembre, estime que, sur les 71 pôles en activité, 20 sont jugés « *très performants* », 35 « *performants* » et 16 « *moins performants* ». Ce bilan des années 2008-2011, dressé sur deux cents pages par les cabinets BearingPoint et Erdyn, liste les projets sur lesquels les investissements, les coopérations entre la recherche, l'université et l'industrie ont engendré de véritables dynamiques, tels que Cap Digital en Ile-de-France, Aerospace dans la région toulousaine ou Minalogic pour l'électronique à Grenoble. Du point de vue global, le rapport souligne toutefois que, si 3 748 projets ont été financés au sein des pôles, engendrant pour l'heure 977 dépôts de brevets et la création d'une centaine de start-up, le bilan reste néanmoins au-dessous des ambitions et des projections, compte tenu des sommes investies. Une autre étude doit également être publiée prochainement, sur l'impact de cette politique de « *cluster* », en termes de dynamique d'emploi, assez difficile à évaluer. V.G.

FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL

A la demande du gouvernement, syndicats et patronat ont engagé une négociation nationale interprofessionnelle. Les conclusions, attendues pour la fin décembre 2012, sont susceptibles d'être retranscrites dans une loi. Mais, pour la Cgt, il est hors de question de retranscrire tel quel un « accord » dont les termes seraient dictés par l'intransigeance de la partie patronale.



LE « TOUJOURS PLUS » DU MEDEF

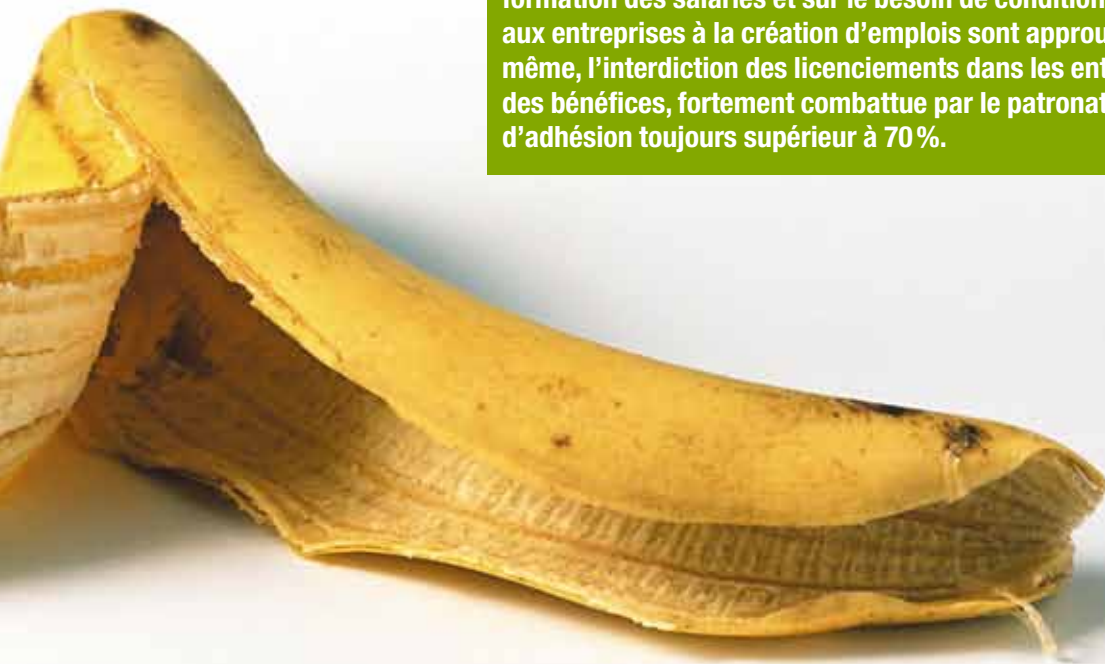
L'objectif initial affiché par le gouvernement était de faire reculer la précarité au travail. Mais la philosophie du Medef en la matière se traduit par des dispositions visant à un accroissement sans limite de la flexibilité du salarié. Notamment par la mise en cause radicale du Cdi, jugé trop « rigide », par l'assouplissement des procédures relatives au licenciement, par la limitation des recours en justice pour les salariés et du montant des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse...

: DANGER, GLISSANT...

LES CHOIX DE L'OPINION PUBLIQUE

Les sondages d'opinion réalisés depuis la rentrée l'indiquent tous : c'est la sécurisation de l'emploi que choisit l'opinion publique. Les propositions portant sur la nécessité d'investir davantage dans la recherche et la formation des salariés et sur le besoin de conditionner les aides accordées aux entreprises à la création d'emplois sont approuvées massivement. De même, l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui réalisent des bénéfices, fortement combattue par le patronat, recueille un courant d'adhésion toujours supérieur à 70 %.

ISABELLE ROZENBAUM / MAXPPP



UNE CGT QUI CRIE « CASSE-COU » !

La Cgt a mis en garde les salariés sur l'issue de cette négociation en rappelant ses revendications : instaurer une sécurité sociale professionnelle pour sécuriser le parcours de chaque salarié ; orienter l'investissement productif vers la croissance et la création d'emplois ; évaluer et réorienter les aides aux entreprises en fonction de leur efficacité sur l'emploi ; arrêter les suppressions d'emplois et contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements ; réglementer et encadrer la sous-traitance ; enfin, renforcer les moyens pour le service public de l'emploi et la formation tout au long de la vie.

TROP D'ÉTAT? A VOIR...



THOMAS PADILLA / MAXPPP

Avec l'affaire Mittal, le débat sur la place de l'Etat dans l'économie revient sur le devant de la scène. Mise au point d'un économiste réputé.

ENTRETIEN

AVEC

ERIC HEYER

ÉCONOMISTE, DIRECTEUR ADJOINT AU DÉPARTEMENT "ANALYSE ET PRÉVISION" DE L'OFCE

En 2008, nul ne s'est offusqué que l'on ait renfloué les banques. Même si ce sont elles qui étaient largement responsables de la crise, il fallait le faire pour éviter la catastrophe. Si l'on considère l'activité de Florange comme stratégique, indispensable à l'économie, pourquoi alors ne pas imaginer une nationalisation temporaire ?

– **Options:** *Quelle appréciation l'économiste que vous êtes a-t-il du débat lancé autour du dossier « Florange » sur le rôle de l'Etat dans l'économie ?*

– **Eric Heyer:** Qu'il pourrait être passionnant si on l'envisageait sérieusement, si l'on entrait dans les détails, si l'on dépassait un peu les idées reçues pour envisager sérieusement l'efficacité de la dépense publique, aussi bien sur le terrain économique que sur le domaine social. En 2008, tous les Etats européens sont intervenus massivement pour aider les banques à sortir de la crise. Tous l'ont fait, quelle que soit la tendance politique des gouvernements qui étaient à leur tête: qu'ils aient été dirigés par des libéraux ou des interventionnistes. Et depuis, les sommes consacrées pour le plan de relance américain ont même été sans commune mesure avec celles débloquées par les pays européens: 5 points de Pib contre 3 points en Europe. Le problème que nous avons en France n'est pas celui de trop d'Etat: en Allemagne, les autorités aident plus leurs entreprises que le gouvernement français ne le fait. Non: le problème est que, en France, le débat sur la place et le rôle de l'Etat est un débat public qui s'affiche comme tel alors qu'en Allemagne, par exemple, les choses se font sans qu'elles soient dites clairement. La France n'est pas la Corée du Nord, et évoquer la possibilité de nationalisations temporaires ne suffit à annoncer le retour en force de l'Etat-providence. Les Etats-Unis ont nationalisé General Motors et la Grande-Bretagne, partiellement, huit de ses plus grandes banques du pays sans que la presse internationale s'inquiète.

– *Diriez-vous qu'il existe de bonnes nationalisations et d'autres qui le seraient moins ?*

– Tout dépend de l'entreprise concernée et de l'objectif qui est visé. En l'occurrence, la présence ou non d'une industrie sidérurgique en France n'est pas une mince affaire. Et ArcelorMittal pèse suffisamment dans l'économie française pour que l'on considère que l'Etat ait son mot à dire sur son devenir. Fallait-il ou non nationaliser le site de Florange? Toute nationalisation *a priori* ne se justifie pas. Avant toute chose, il faut s'interroger: pourquoi une telle opération? De quelle nature est la crise que traverse l'entreprise considérée? Conjoncturelle, structurelle? L'activité peut-elle repartir et à quel prix? Une chose est sûre: s'il n'est pas souhaitable de nationaliser des entreprises qui n'ont aucun avenir, l'Etat et les actionnaires ne peuvent répondre à la même logique. S'il est compréhensible qu'un industriel ne puisse forcément attendre des années que l'activité reparte, l'Etat, lui, le peut. En 2008, nul ne s'est offusqué que l'on ait renfloué les banques. Même si ce sont elles qui étaient largement responsables de la crise, il fallait le faire pour éviter la catastrophe. Si l'on considère l'activité du site comme stratégique, indispensable à l'économie, pourquoi alors ne pas imaginer une nationalisation temporaire?

– *Certains ont évoqué, ces derniers jours, le coût d'une telle opération, un coût prohibitif en période de crise...*

– De quel coût parle-t-on? De ce critère de Maastricht selon laquelle la dette brute des pays ne doit pas dépasser 60% du Pib? Il est alors infiniment contestable. Admettons que la nationalisation temporaire de Florange aurait coûté 1 point du Pib. Effectivement, la dette brute de la France aurait augmenté d'autant. Mais imaginons que l'on considère un

autre indicateur: la dette nette des Etats, celle qui considère aussi la valeur de leurs actifs. L'Etat français est celui qui, en Europe, en dispose le plus. Ceux-ci représentent *grosso modo* 45 % de son Pib; 45 % alors qu'en Grande-Bretagne ce pourcentage est quasiment nul. D'un coup d'un seul, la France, dont la dette brute équivaut à 90 % du Pib, pourrait donc, en vendant ses actifs, ne peut plus être endettée qu'à hauteur de 45 %.

– **Qu'est-ce que cela signifie?**

– Que, comme dans le cas d'un ménage, il faut considérer l'état des finances d'un Etat dans sa globalité. Si le gouvernement avait choisi une nationalisation temporaire de Florange, l'opération, c'est vrai, lui aurait peut-être coûté 1 point du Pib, mais ça lui en aurait rapporté autant. Et peut-être même plus à la revente. La France a les moyens de nationalisations temporaires. Elle n'est pas, et de loin, cet Etat en faillite dont parlait François Fillon en son temps. Elle a des marges de manœuvre pour faire des choix industriels sensés. Une fois encore, toutes les entreprises ne sont pas nationalisables. Et cela ne serait pas souhaitable qu'elles le soient. Il est bon que l'épargne privée aille à l'investissement. Mais, à l'inverse des entreprises, l'Etat est immortel. Il a donc les reins assez solides pour soutenir l'activité d'entreprises qui, si elles ne sont pas rentables à court terme, peuvent l'être à moyen et long terme. Et sa fonction n'est pas la même. Qu'une entreprise ferroviaire soit obligée de fermer une ligne non rentable peut se justifier. Mais l'Etat, lui, doit raisonner autrement: non sur un retour sur investissement financier à court terme, mais en tenant compte des hommes et des territoires, et de leur développement.

– **Ces derniers temps, les territoires semblent vouloir être tentés de tenir une place jusque-là réservée à l'Etat, comme dans l'Eure où, tout récemment, le conseil général a pris le contrôle de la papeterie M-Real d'Alizay. Pourrait-on assister à une montée en puissance des collectivités territoriales sur les dossiers industriels?**

– A l'inverse de l'Etat, les collectivités territoriales ne peuvent pas être en déficit. Mais c'est vrai qu'elles sont dotées de prérogatives de plus en plus importantes et que, à Bruxelles, on ne regarde pas les comptes dans les détails. Ce qui importe à ce niveau, ce sont les dettes des administrations publiques dans leur ensemble: de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale. Peu importe ensuite qui fait quoi...

– **Sur le dossier Florange comme sur beaucoup d'autres, tout semble se passer aujourd'hui comme si l'accompagnement des salariés victimes de la restructuration était plus important que la sauvegarde des emplois eux-mêmes. Qu'en pensez-vous?**

– A moins de considérer que les pays en développement doivent le rester, il faut accepter qu'un certain nombre d'emplois vont disparaître. Dans ce cadre, le rôle de l'Etat n'est pas tant de sécuriser l'emploi que de sécuriser les salariés. De les aider à passer d'un emploi à l'autre, à se former, à envisager l'avenir. En la matière, je crois vraiment que ce n'est pas aux entreprises d'agir. Les entreprises forment les salariés à leurs métiers. Elles les aident à se spécialiser. Elles n'ont pas vocation à adapter des personnes à des métiers qui ne sont pas les leurs; des métiers, souvent, dont elles ne savent rien. L'anticipation de l'évolution du marché du travail, la formation continue, l'accompagnement des salariés sont de la responsabilité de la puissance publique. C'est à elle de développer les outils de prospective et de formation continue adéquats pour faire en sorte que les salariés puissent trouver un emploi.

– **Toutes ces questions que nous venons d'évoquer et qui traversent actuellement le débat public préoccupent-elles aussi à l'étranger, ou s'agit-il d'une controverse spécifiquement française?**

– Je le répète, tous les Etats sont intervenus massivement, ces dernières années, pour sauver leurs économies. Le problème, c'est que la France pâtit de sa réputation, de l'idée aussi selon laquelle sa dépense publique y serait la plus importante des pays développés. Or, si l'on ne considère que les dépenses de l'Etat et des collectivités locales, c'est faux. La France, cinquième puissance mondiale, est numéro dix en la matière. Effectivement, les dépenses de sécurité sociale sont, chez nous, très importantes. Mais cela ne veut pas dire que l'on dépense plus. Le budget «maladie» de la Sécurité sociale française est inférieur aux dépenses publiques et privées que consacrent les Américains pour se soigner. La question n'est donc pas seulement le montant de la dépense publique mais le montant global des dépenses. Et le mieux-vivre qu'il permet. Nous avons, en France, l'un des meilleurs systèmes de santé au monde. Au nom de quoi devrait-on ramener la dépense publique au niveau de tel ou tel pays sans considérer l'efficacité du modèle social qui est le nôtre? La seule question qui vaille est celle de savoir si les sommes

Tout n'est pas parfait en France. Mais nous sommes l'un des pays où les inégalités ont le moins augmenté ces dernières années, celui où le taux de pauvreté est l'un des plus bas du monde. Et si tel est le cas, nous le devons à la conception que nous avons du rôle et de la place de l'Etat dans la société.

dépensées confortent le développement. Tout n'est pas parfait en France. Mais nous sommes l'un des pays où les inégalités ont le moins augmenté ces dernières années, celui où le taux de pauvreté est l'un des plus bas du monde. Et si tel est le cas, nous le devons à la conception que nous avons du rôle et de la place de l'Etat dans la société.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



Jeunes Grecs manifestant contre les réductions budgétaires dans l'éducation.

ARISTIDIS VAFIADAKIS / MAXPPP

GRÈCE LES DROITS SOCIAUX EN MIETTES

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL DEMANDE À LA GRÈCE DE REMETTRE SON SYSTÈME DE RELATIONS DE TRAVAIL EN CONFORMITÉ AVEC LES DROITS FONDAMENTAUX.

« **D**e nombreuses et sérieuses atteintes au principe de l'inviolabilité des conventions collectives librement conclues et un déficit important de dialogue social. » C'est le constat implacable délivré au gouvernement grec par le comité de la liberté syndicale de l'Oit (Organisation internationale du travail) lors de sa session de novembre 2012. Chargé d'examiner les plaintes concernant les droits des employeurs et des syndicats en matière d'association, de négociation collective et de dialogue social, ce comité s'est ainsi saisi de celles déposées par la Confédération générale grecque du travail, la Confédération des fonctionnaires, la Fédération générale des employés de la Société nationale de l'électricité et la Fédération grecque des employés du secteur privé, appuyées par la Confédération syndicale internationale (Csi).

Au centre de ces plaintes : une série de mesures d'austérité prises en Grèce au cours des deux dernières années, dans le cadre du mécanisme international de renflouement de l'économie grecque convenu avec la « troïka » (Commission

européenne, Bce, Fmi). Selon les organisations syndicales, en effet, certaines dispositions prises dans ce contexte « démantèlent systématiquement le système de négociation collective dans le pays, nuisent à la capacité du mouvement syndical de défendre les intérêts de ses membres, n'offrent aucune sécurité aux travailleurs vulnérables et ne tiennent pas compte des positions exprimées dans le cadre des institutions de dialogue du pays ».

A la lecture du rapport de l'Oit, il est ici impossible de lister l'ensemble des critiques formulées par les plaignants. Elles peuvent toutefois être regroupées en

deux séries. Première série : les attaques contre les conventions collectives. Ainsi en est-il de la réduction des salaires dans les secteurs public et parapublic imposée par une loi de 2010 : 7 % de baisse pour les traitements et salaires réguliers ; une réduction de 30 % des primes de congés et de vacances. Ces dispositions, dénoncent les organisations syndicales, ont été mises en œuvre « en violation de la loi et des conventions collectives en vigueur ». Au prétexte de la lutte contre le chômage des jeunes, une loi de 2010 a par ailleurs aboli la portée générale du salaire minimum national obligatoire. Désormais, les jeunes travailleurs (jusqu'à vingt-cinq ans) qui obtiennent leur premier emploi perçoivent 84 % du salaire minimum. D'autres mesures, enfin, ont aboli le principe de la « clause préférentielle » et réaffirmé la primauté des accords d'entreprise, moins favorables. A tel point, sou-

Les recommandations de l'Oit

- Associer pleinement les partenaires sociaux à toute modification future touchant les aspects fondamentaux des droits de l'homme, de la liberté syndicale et de la négociation collective.
- Etablir un dialogue social permanent et approfondi sur toutes les questions abordées par ces plaintes, « afin d'élaborer une vision commune globale des relations professionnelles » dans le pays.

L'Oit enfin souligne la nécessité d'une assistance technique de la part du Bureau international du travail pour réaliser cet objectif.

ligne la Confédération générale grecque du travail, que les restrictions se multiplient dans le secteur privé. Ainsi, note l'Oit en exemple, un employeur a-t-il obtenu que les « *nouveaux arrivants* » perçoivent une rémunération inférieure au salaire minimum pendant... les huit premières années de travail.

Les conventions collectives attaquées

Seconde série de plaintes : celles concernant le dialogue social dans l'entreprise. Des dispositions d'une loi votée en 2011 constituent « *une ingérence manifeste dans la structure et le fonctionnement des syndicats et enfreignent le droit des travailleurs à la représentation collective vis-à-vis de leurs employeurs par des personnes librement et démocratiquement élues* ». De quoi s'agit-il ? De l'extension du droit de négocier et de conclure des accords d'entreprise à des groupes dénommés « *associations de personnes* » et qualifiés, par les organisations syndicales, d'« *entités nébuleuses non élues* ». Autant de mesures qui, pour elles, « *contreviennent aux droits individuels et sociaux fondamentaux et mettent en danger la paix et la cohésion sociale* ». Le risque est d'autant plus grand que ces mesures ne sont pas imposées pour une période définie et limitée dans le temps.

Il ne vient à l'idée de quiconque de nier les difficultés de la Grèce. Le comité de la liberté syndicale de l'Oit se réaffirme, dans le rapport, « *pleinement conscient du fait que ces mesures ont été prises dans des circonstances qualifiées d'une gravité exceptionnelle provoquées par la crise économique et financière* ». Le gouvernement grec insiste ainsi sur le fait que ces circonstances l'ont obligé à recourir au mécanisme international de soutien financier, par le biais d'un prêt. Or le déblocage de ce prêt, souligne-t-il, « *était lié au respect d'un programme de réduction des dépenses publiques et d'amélioration de la compétitivité de l'économie grecque, ce qui supposait des mesures structurelles et budgétaires* ». Avec la nécessité, se défend toujours le gouvernement, de « *restructurer le marché du travail* », indépendamment d'ailleurs de la crise financière, qui apparaît ici, finalement, comme un prétexte pour attaquer les droits. Pour l'Oit, les atteintes constatées sont en tout cas suffisamment sérieuses pour demander à la Grèce de « *remettre le système de relations de travail en conformité avec les droits fondamentaux* ».

Christine LABBE

En savoir plus sur le site de l'Oit : <www.ilo.org>.

GROUPE VOLKSWAGEN UN ACCORD SUR LA PRÉCARITÉ

Le conseil de direction du groupe Volkswagen, le comité d'entreprise européen du groupe et le comité d'entreprise mondial de Volkswagen ont signé, le 30 novembre 2012, avec IndustriAll, un accord qui limite le recours aux emplois temporaires dans les usines du groupe. Ce texte établit un ensemble de principes applicables dans le monde entier pour les emplois temporaires dans la multinationale. Parmi d'autres : l'utilisation de l'emploi précaire ne devra plus désormais excéder 5 % de l'emploi total, et l'égalité salariale et l'égalité de traitement sont érigés en principe ; les salaires des personnes employées temporairement devront donc évoluer sur la base de l'expérience et de la qualification acquises, identiques à celles obtenues par la main-d'œuvre régulière. Par ailleurs, une offre de formation devra être garantie à tous les travailleurs. Et, en plus de celle-ci et des programmes pour apprentis et stagiaires ainsi que du recrutement extérieur direct, une troisième voie sera offerte aux personnes occupant un emploi temporaire pour leur intégration au personnel permanent de Volkswagen. Cet accord s'applique à toutes les usines du groupe Volkswagen membres du comité d'entreprise mondial.

LIBERTÉ D'EXPRESSION LES INQUIÉTUDES DE LA CSI

L'Internet est l'affaire de tous ; un outil dont l'usage doit être débattu au grand jour et la liberté d'accès garantie pour tous. C'est ce que, une nouvelle fois, la Confédération internationale des syndicats a défendu à la veille de l'ouverture de la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales qui s'est tenue du 3 au 14 décembre à Dubaï. Objet des inquiétudes de l'organisation syndicale internationale : la proposition russe qui y a été débattue à huis clos d'une nouvelle réglementation qui permettrait de contrôler et de censurer le trafic entrant et sortant. « *Il est clair que certains gouvernements sont intéressés par un changement des règles et des réglementations de l'Internet* », a dénoncé, le 3 décembre, Sharan Burrow, secrétaire générale de la Csi, dans un communiqué, alors que la Chine, l'Arabie saoudite, l'Égypte et la Russie souhaitent ouvrir la voie à de futures restrictions tant sur le contenu de l'Internet que sur ses utilisateurs. Si tel devait être le cas, la liberté d'expression serait menacée, a-t-elle ajouté.



GAËTAN BALLY / MAXPPP

COMMISSION EUROPÉENNE LE BILAN DE L'EMPLOI DANS L'UNION

Hausse du chômage de longue durée, baisse du revenu moyen des ménages et augmentation du nombre de personnes « *ni à l'emploi, ni à l'école, ni en formation* » : la Commission européenne vient de publier son rapport sur l'emploi dans l'Union. Et ses conclusions sont catastrophiques. Seule exception : la part des jeunes en décrochage scolaire, en baisse depuis 2010. « *L'UE, admet-elle, est actuellement la seule grande région du monde dans laquelle le chômage ne cesse d'augmenter.* » Selon le rapport conjoint, le taux de chômage dans l'Europe des Vingt-Sept se monte actuellement à 10,6 %, tandis qu'il a atteint 11,6 % dans la zone euro, son niveau le plus haut depuis la naissance de l'Union économique et monétaire. En mai 2012, le nombre de chômeurs a pour la première fois dépassé les vingt-cinq millions de personnes. Et, pour les jeunes, la situation est plus grave encore : plus d'un jeune sur cinq (soit 5,52 millions d'entre eux) est désormais à la recherche d'un emploi. M.H.

Reprendre la main

Paradis fiscal, enfer au travail

Wkf possède notamment des “marques” (sic) comme le très respecté Guide Lamy, *Liaisons sociales*, les éditions Ash, Dalian (une trentaine de titres en tout), et se définit elle-même comme “*leader des solutions d’information professionnelle [...] pour la gestion des entreprises*”. Les salariés y sont à 80 % des cadres de niveau minimum bac plus cinq, journalistes, juristes, fiscalistes, qui ont toujours été persuadés de leur capacité à faire valoir leurs compétences, à rebondir, et se retrouvent abasourdis et épuisés de devoir travailler toujours plus, avec l’impression qu’ils ne sont que des pions, que leur travail ne sert plus qu’à offrir une vitrine “*bankable*” à une entreprise d’optimisation d’investissements financiers et n’a d’autre intérêt que de permettre le remboursement des dettes – au départ virtuelles – de leur entreprise. Explications...

Au fait, l’entreprise, c’est qui exactement ?

Les tentatives de définition de l’entreprise donnent toujours lieu à des épisodes conflictuels, dont l’affrontement – plan contre plan – de la direction et des syndicats du groupe Peugeot (cf. *notre article page 31*) constitue un parfait exemple. Aujourd’hui, plus que jamais, l’entreprise est au cœur des grandes questions sociétales et anthropologiques de la période : le rapport de l’individu et du collectif, les conflits capital/travail, prédominance ou non du marché sur ce qui “*n’est pas à vendre*”, définition de l’intérêt général. Il serait temps de redéfinir les rapports de forces en présence, ce qui, au-delà des luttes sociales, passe aussi par la perspective de reformulation de droits et le retour à une conception “*créatrice*” de l’entreprise. En bref, de la réinventer.

Savoir pour agir

En quoi l’information économique et juridique est-elle un enjeu ? Quel rôle les experts, les avocats peuvent-ils jouer aux côtés des élus et mandatés pour défendre l’emploi ? Notre table ronde avec Annie Larroque, responsable des services financiers de la Secafi Ile-de-France, M^e Michel Henri, avocat au barreau de Paris, Philippe Masson, collaborateur au pôle “Dlaj” de l’Ugict, Martine Hassoun, *Options*.



ANDY SHAW / MAXPPP



SOMMAIRE

WOLTERS KLUWER FRANCE
DROIT(S) : TRAVAIL VS
OPTIMISATION FISCALE
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE DE FRANÇOISE
QUAIREL-LANOIZELÉE
NOTATION : COMMENT EN
FAIRE UN OUTIL ?
PAGE 21

ENTREPRISE
DES HABITS NEUFS POUR
L’ENTREPRENDRE COLLECTIF
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Wolters Kluwer France Droit(s) : travail VS optimisation fiscale

« C'est un petit immeuble en briques jaunâtres avec une humble banne bordeaux qu'on s'attendrait plutôt à trouver sur la devanture d'une pizzeria, [...] en face d'un affreux parking de six étages. » Ce bâtiment si peu rutilant, dans un quartier calme des lointaines îles Caïmans, est proche de l'Ugland House, à la façade tout aussi fatiguée, mais célèbre pour avoir été qualifié par Barack Obama *himself* de « plus grand immeuble du monde [et] plus grande escroquerie de tous les temps », parce qu'il abrite les bureaux de quelque douze mille sociétés, maisons mère, filiales, sièges administratifs et coquilles vides en tout genre. Nicholas Shaxson ⁽¹⁾, après enquête, se permet de corriger le président des Etats-Unis: le plus « grand », c'est le petit bâtiment jaune! Ce concentré de paradis fiscal à lui tout seul est le bureau de la Corporation Trust, filiale du très puissant et relativement discret groupe multinational néerlandais Wolters Kluwer (WK): « C'est là que sont juridiquement établies les sociétés

Ford, General Motors, Coca-Cola, Kentucky Fried Chicken, Intel Corp., Google Inc., Hewlett-Packard, Texas Instruments et beaucoup d'autres multinationales. »

Loin des Caraïbes, dans les bureaux de WK France, à Reil-Malmaison, cette anecdote a plutôt tendance à faire grincer les dents, même si les salariés n'en sont plus à une découverte près. L'ambiance de cette fin d'année n'est ni aux paillettes, ni au champagne: « Pour l'arbre de Noël du comité d'entreprise, nous nous sommes demandé si cela ne vaudrait pas la peine de faire un coup d'éclat en décorant le sapin de boîtes d'anxiolytiques vides, raconte Anne Mejias de Haro, déléguée syndicale Cgt de WK France. Histoire de relayer l'alerte lancée par l'équipe médicale de l'entreprise qui a demandé, lors du dernier Chsct, de pouvoir délivrer des antidépresseurs plus puissants aux nombreux salariés qui la sollicitent... » Depuis 2007, Wkf a subi des manipulations financières et juridiques des plus

Le travail des salariés ne sert plus qu'à offrir une vitrine « bankable » à une entreprise d'optimisation d'investissements financiers. Intérêt: permettre le remboursement des dettes – au départ virtuelles – de leur entreprise.

(1) Sur le site <<http://treasureislands.org>> du journaliste anglais Nicholas Shaxson et sur <www.andreversailledeiteur.com/index.php?livreid=837>, celui de l'éditeur qui publie en français l'ouvrage de Shaxson sous le titre *Paradis fiscaux – Enquête sur les ravages de la finance néolibérale*, avril 2012, et en ouvre de longs passages en lecture libre.

Wolters Kluwer France Droit(s) : travail VS optimisation fiscale

... complexes, qui se soldent notamment par des restructurations constantes et le départ plus ou moins volontaire d'un quart des effectifs (sur mille trois cents), tandis que les charges de travail continuaient de s'alourdir et que les salariés se voyaient sucrer leur participation, qui pour certains ont parfois représenté jusqu'à trois mois de salaire. En 2011, les arrêts de travail concernaient un tiers des effectifs ; pour 2012, la direction ne communique pas... mais la dépression et les addictions se répandent, les plus lucides s'inquiétant même pour certains collègues encore plus affectés.

Un tour de passe-passe qui reste dans les limites permises par le droit ?

« Nous n'avons rien vu venir, alors que c'est notre métier de rédiger et publier des guides juridiques, des informations en tout genre sur le droit du travail et des sociétés, sur le droit social, le management. » Wkf possède notamment des « marques » (sic), comme le très respecté Guide Lamy, *Liaisons sociales*, les éditions Ash, Dalian (une trentaine de titres en tout), et se définit elle-même comme « leader des solutions d'information professionnelle [...] pour la gestion des entreprises ». Les salariés y sont à 80 % des cadres de niveau minimum bac plus cinq, journalistes, juristes, fiscalistes, qui ont toujours été persuadés de leur capacité à faire valoir leurs compétences, à rebondir, et se retrouvent abasourdis et épuisés de devoir travailler toujours plus, avec l'impression qu'ils ne sont que des pions, que leur travail ne sert plus qu'à offrir une vitrine « bankable » à une entreprise d'optimisation d'investissements financiers et n'a d'autre intérêt que de permettre

le remboursement des dettes – au départ virtuelles – de leur entreprise.

Plongés à longueur de journée dans les arcanes du droit du travail, ils n'ont en effet pas été en mesure de prévenir les pratiques prédatrices dont ils sont aujourd'hui victimes. Propriétaire des éditions Lamy depuis 1989 et du groupe Liaisons depuis 1991, WK maison mère décide en 2007 de rassembler sous la même entité l'ensemble de ses titres en France, pour capitaliser sur des années de croissance à deux chiffres et en optimiser la valeur. Pour cela, la maison mère néerlandaise met en place un montage très sophistiqué qui lui permet de demander à la nouvelle entité WK France – fusionnant désormais huit titres – de s'endetter auprès d'elle pour se racheter ! Mais, entre ces deux opérations, le capital de WK France transite par un holding contrôlé par la maison mère et se retrouve survalorisé à hauteur de 753 millions d'euros par un cabinet disons « complaisant ». Wkf augmente son capital de 300 millions d'euros mais doit tout de même emprunter 445 millions à la maison mère – dans des conditions peu avantageuses – pour pouvoir se racheter elle-même ! Le tour de passe-passe fait des heureux, en particulier les détenteurs néerlandais de ces actions, qui se voient verser le jour même du rachat (25 juillet 2007) 55 millions en dividendes exceptionnels ! Wkf se retrouve par ailleurs en difficulté financière et demande à ses salariés de renoncer à leur participation – manque à gagner à ce jour : 6,3 millions au minimum. En plus de bénéficier des aides à la presse, Wkf profite aussi de son endettement pour échapper à l'impôt sur les sociétés, alors que l'entreprise dégage des bénéfices non négligeables !

Ces entreprises n'ont jamais connu de luttes collectives ? Qu'à cela ne tienne : les salariés, très remontés, tiennent des AG, protestent, se mettent en grève tournante, interpellent les élus et envisagent même des actions auprès des lecteurs. Non consultés et encore moins informés sur la fusion – dont nous ne livrons que les plus grosses ficelles –, le CE dépose une plainte, en juin 2010, auprès du procureur de la République de Nanterre pour délit d'entrave lors de cette opération, qui débouche sur une enquête de la brigade financière et de l'inspection du travail. Les syndicats (Cfdt, Cftc, Cgt, Cnt, FO, Snj), plus unis que jamais face à la violence de l'offensive et au refus de tout dialogue social, déploient en effet l'arsenal qu'ils connaissent si bien : le droit. L'intersyndicale lance une expertise judiciaire pour statuer sur la légalité du montage juridique et financier opéré par la maison mère néerlandaise et prouver que d'autres montages étaient possibles et moins dommageables à WK France. Ils demandent l'annulation de la fusion et le rétablissement de la participation. Un premier jugement en appel conforte l'expertise et affirme que les salariés ont toute légitimité à se prononcer sur ce type d'opération, puisqu'ils défendent les intérêts de l'entreprise. Le dossier est

La maison mère néerlandaise met en place un montage très sophistiqué qui lui permet de demander à la nouvelle entité WK France – fusionnant désormais huit titres – de s'endetter auprès d'elle pour se racheter !



PATRICE LAPOIRIE / MAXPPP



En plus de bénéficier des aides à la presse, Wkf profite aussi de son endettement pour échapper à l'impôt sur les sociétés, alors que l'entreprise dégage des bénéfices non négligeables !

actuellement en cassation et doit être jugé d'ici à septembre 2013. L'espace est ténu, car le droit n'a pas encore statué clairement sur certaines pratiques à la limite de l'illégalité. Mais l'inter-syndicale espère que ce jugement fera jurisprudence et permettra de fixer enfin des règles face aux multiples stratégies de contournement toujours plus complexes mises en œuvre par les armées de juristes, de fiscalistes et de financiers au service des grands groupes multinationaux, qui exploitent au mieux la moindre faille repérée dans le droit national de chaque pays.

Plus de pouvoir pour défendre un droit de regard sur la finalité de l'entreprise

«Si le droit français juge que la manipulation de WK est légale, alors nous attendons du gouvernement qu'il change le droit!» estime pour sa part Anne Mejias de Haro. La France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne viennent d'ailleurs d'engager, à la fin novembre, une démarche commune auprès de l'Ocde pour lutter contre les grands groupes qui profitent des lacunes des réglementations nationales pour échapper à l'impôt ou faire de l'optimisation fiscale. La planification fiscale doit être considérée comme apparentée à de la fraude : des entreprises comme Google,

Microsoft ou Facebook déplacent leurs énormes bénéfices, arrivant à échapper aux impôts sans être inquiétées.

En attendant qu'une éventuelle solution vienne des Etats et du droit international, les salariés doivent aussi de toute urgence se donner les moyens d'intervenir sur les stratégies financières, qui ont des impacts directs sur la survie de leur entreprise mais aussi sur leur travail. «*Nous n'avons pas d'autre choix, même si cela nous semble trop complexe*, poursuit Anne Mejias de Haro. *Les salariés doivent se construire des savoir-faire et une expertise sur la finance, exiger plus de visibilité sur les projets des actionnaires et pouvoir se prononcer sur les décisions de court ou de long terme qui menacent jusqu'au sens de leur travail.*»

A WK France, ils estiment que leur employeur a rompu une sorte de contrat éthique sur le respect du travail réel, de celui qui fait vivre l'entreprise. Aujourd'hui, le passage au support numérique, organisé en amont par des gestionnaires, va également bouleverser leur travail, puisqu'on leur demandera de produire de la copie pour des «*fermes de contenus*» qui irrigueront les clients à la demande, à l'aide de logiciels. Outre une nouvelle casse sociale en perspective, comment travailler à un contenu sans connaître la finalité réelle de son usage? La bataille se mènera donc aussi par une mobilisation pour garder la maîtrise du travail et de l'usage que l'on en fait, ce qui est aussi une force, car la raison d'être du Guide Lamy ou de *Liaisons sociales*, au moins officiellement, c'est d'informer et non pas d'être une vitrine permettant à son propriétaire de faire de l'optimisation financière et fiscale. ◀

Valérie GÉRAUD

LA FRANCE, L'ALLEMAGNE ET LA GRANDE-BRETAGNE VIENNENT D'ENGAGER UNE DÉMARCHE AUPRÈS DE L'OCDE POUR LUTTER CONTRE LES GROUPES QUI PROFITENT DES LACUNES DES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES POUR ÉCHAPPER À L'IMPÔT OU FAIRE DE L'OPTIMISATION FISCALE.

biblio

• **LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE,**

MICHEL CAPRON ET FRANÇOISE QUAIREL-LANOIZELÉE, EDITIONS LA DÉCOUVERTE, 2010.

• **REFONDER L'ENTREPRISE,**

BLANCHE SEGRESTIN, ARMAND HATCHUEL, COÉDITION LE SEUIL-LA RÉPUBLIQUE DES IDÉES, 2012.

• **LAISSEZ-NOUS BIEN TRAVAILLER ! MANAGER SANS WALL STREET,**

MARIE-JOSÉ KOTLICKI ET JEAN FRANÇOIS BOLZINGER, EDITIONS DE L'ATELIER, OCTOBRE 2012.

• **LES GRANDS PATRONS FRANÇAIS ET LA CRISE FINANCIÈRE,**

ERIC GRÉMONT, FRANÇOIS-XAVIER DUJOUET, ARTICLE PARU DANS LA REVUE "SAVOIR/AGIR", N° 10, DÉC. 2009.

• **LES ADMINISTRATEURS SALARIÉS ET LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE,**

ALINE CONCHON ET MARIE-NOËLLE AUBERGER, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2009.

• **LE MANAGEMENT RESPONSABLE,**

"REVUE FRANÇAISE DE GESTION", N° 215, 2011.

• **LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES,**

"ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES", POCHÉ, N° 41, 2009.

web

• Un article sur « Le Droit du travail face aux nouvelles formes d'organisation des entreprises », <www.ilo.org/public/french/revue/download/pdf/morin.pdf>.

• Plusieurs articles de chercheurs ayant participé au cycle « L'entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales », organisé en 2011 par le Collège des Bernardins :

<www.collegedesbernardins.fr/index.php/component/content/article/1364.html>.

• Une interview de l'économiste Benjamin Coriat sur « Sortir l'entreprise de la financiarisation » : <www.youtube.com/watch?v=OpMkONcTZA>.

• Une étude de l'Insee sur « La Responsabilité sociale des entreprises : une démarche déjà répandue » : <www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1421>.

DROIT DES SOCIÉTÉS

La Ces aussi s'en inquiète

Avant que la Commission européenne ait fait connaître, à la mi-novembre, ses trois lignes d'action en matière de droit des sociétés qui feront l'objet d'initiatives d'ici à la fin de son mandat – améliorer la transparence, améliorer la participation des actionnaires et soutenir la compétitivité des entreprises –, la Ces, dans une résolution, fait savoir qu'elle suivra le dossier de très près. Elle appelle à un changement d'approche radical dans la politique de l'Union européenne : « Actuellement, le droit européen des sociétés accorde une importance

excessive aux besoins des entreprises et des actionnaires au détriment des intérêts des travailleurs et autres parties prenantes. En outre, la promotion de la concurrence entre régimes et de la vision à court terme n'est pas viable. Le droit européen des sociétés devrait mettre l'accent sur la promotion d'un modèle d'entreprise cohérent, durable et progressiste, y compris un instrument cadre de l'Union européenne sur l'implication des travailleurs. »

Pour en savoir plus, aller sur : <<http://etuc.org/a/9807>>.

ACTION

Le collectif Lbo

Créé à l'origine par des militants de la Cgt, le Collectif Lbo est une organisation qui milite activement contre la financiarisation de l'économie. Depuis 2006, de nombreux spécialistes (économistes, sociologues, avocats, magistrats, auteurs, universitaires, etc.) ont rejoint le collectif pour partager leurs compétences au sein de groupes de travail. Guidé toujours par les mêmes objectifs d'« informer », de « former » et de « lutter », ses animateurs ont orga-

nisé, le 24 octobre dernier à Paris, un colloque qui a rassemblé une dizaine de chercheurs et un cinquantaine de syndicalistes autour du thème : « Comment lutter contre l'infection financière ? » Toutes les interventions sont visibles sur le Net à l'adresse suivante : <www.youtube.com/user/Collectiflbo>. Sur le blog du collectif (<www.collectif-lbo.org/>), on peut trouver une multitude d'informations sur l'histoire des mobilisations contre les Lbo.

RSE

Ce qu'en disent les consommateurs

« Pour vous, la responsabilité sociale des entreprises, qu'est-ce que c'est ou qu'est-ce que cela pourrait être ? » Si, à cette question posée par le Crédoc, les consommateurs soulignent l'importance de la préservation de l'environnement, le recyclage et la lutte contre la pollution, la Rse, constate l'organisme, renvoie plus généralement à l'idée d'une responsabilité sociale des entreprises. Pour les consommateurs interrogés, une entreprise peut être ou devrait être qualifiée de responsable lorsqu'elle assure à ses salariés de bonnes conditions de travail et de rémunération, et également d'emploi, en évitant licenciements et délocalisations. « Par l'attention qu'ils portent au maintien des emplois, aux conditions de tra-

vail, au respect qui est dû aux salariés, les consommateurs, note le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, s'inscrivent dans le droit-fil de l'histoire des mouvements de consommateurs. » Deux tendances, en effet, ont toujours coexisté dans ces mouvements : « l'une se battant pour une meilleure information des consommateurs, la qualité des produits et des prix avantageux ; l'autre mobilisant les consommateurs, via des boycotts ou des "buycotts", pour défendre les intérêts des personnes qui fabriquent et/ou distribuent les produits de consommation, petits producteurs ou employés des entreprises ».

Pour plus d'information :

<www.credoc.fr/pdf/Sou/NotedeSyntheseRSE.pdf>.



FREDERIC CIROU / MAXPPP

point de vue FRANÇOISE QUAIREL- LANOIZELÉE

MAÎTRE DE CONFÉRENCES
EN SCIENCES DE GESTION
À L'UNIVERSITÉ PARIS-IX DAUPHINE

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Notation : comment en faire un outil ?

Le temps où l'évaluation des pratiques sociales ou environnementales n'était qu'un supplément d'âme pour actionnaires en quête d'investissements éthiques est révolu. Comment user de la notation et du reporting social? Explication de Françoise Quairel-Lanoizelée ⁽¹⁾.

« **Les grandes entreprises sont notées** sur leurs pratiques et leurs politiques sociales et environnementales ; elles sont même classées. Qui paie pour avoir ces évaluations ? Les actionnaires qui souhaitent investir dans les entreprises "socialement responsables", ceux que l'on qualifie d'"investisseurs socialement responsables" (Isr). Par conviction éthique ? Non. La démarche d'origine religieuse qui donnait un supplément d'âme au placement de l'épargne a laissé la place à un calcul plus financier. Un calcul selon lequel les entreprises qui se soucient de leurs pratiques sociales et environnementales, celles qui respectent et anticipent mieux les législations à venir courent moins de risques. Donc sont plus rentables.

» D'où viennent ces classements et ces notes dites Esg (environnement social gouvernance) ? Qui les attribue ? Ces notes sont attribuées par des agences de notation extrafinancières. En France, l'agence Vigeo est la plus importante. Ces agences ont pour base des grilles de notation qui sont de véritables boîtes noires, imparfaites tant les domaines d'investigation sont multiples et les méthodes de notation globalisantes. Exemple : pour forger leurs avis sur la seule question sociale, les agences de notation extrafinancières se fondent sur plus de deux cents items : aussi bien sur les pratiques en matière d'emploi de l'entreprise concernée que sur son respect du droit d'association ou les conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur dans ses établissements, sur le bilan des accords collectifs signés ou le

niveau d'absentéisme de ses équipes. Qui plus est, une fois les données collectées, elles font des moyennes entre les filiales du monde entier et entre tous les items avec des pondérations opaques.

» Un élément, cependant, mérite attention. Pour accomplir leur travail, les agences de notation extrafinancières utilisent deux grandes catégories d'informations : d'une part, des informations venant de l'entreprise notée, comme les réponses à des questionnaires et surtout le "reporting extrafinancier (Esg)" ⁽²⁾ ; d'autre part, les "controverses" : informations relatives aux crises, aux conflits, aux contestations, grèves et accidents parues dans les médias au sujet de l'entreprise. Aussi imparfaites soient-elles, les notes qui en découlent ont un pouvoir fort de communication. Un pouvoir qui peut être mobilisé par les salariés. De quelle manière ceux-ci peuvent-ils s'en servir ? En faisant remonter les controverses parues dans les médias sur des malversations relatives au respect du droit du travail ou des accords signés. En s'emparant aussi du reporting extrafinancier.

» Depuis 2002, en effet, le reporting extrafinancier est en vigueur dans les entreprises. Selon les termes de l'article 225 de la loi Grenelle II, dès la fin 2013, toutes les entreprises de plus de cinq cents salariés ayant un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros vont devoir publier dans leur rapport de gestion des informations sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Ces informations devront être vérifiées par un auditeur. Le rapport de gestion, donc ces informations présentées aux élus et mandatés, offre un outil de connaissance de l'entreprise ; il leur permet de demander des compléments d'information, de valider ou de contester les informations diffusées et de le faire savoir aux auditeurs, voire aux médias, donc de contribuer à améliorer la transparence sur les pratiques sociales des entreprises. On peut également ajouter que certaines entreprises demandent une "notation sollicitée", audit en profondeur de leurs pratiques sociales et environnementales, pour leur propre compte. Les salariés peuvent s'emparer du temps de l'enquête interne pour faire connaître la réalité de leurs conditions de travail, pour en souligner les défauts et obliger les directions à ouvrir des négociations. Si l'information est désormais une arme aux mains des directions d'entreprise, elle peut l'être aussi pour les salariés. »

(1) A lire : Françoise Quairel-Lanoizelée, Michel Capron, *La Responsabilité sociale d'entreprise*, La Découverte, 2010.

(2) Deux types de rapports contribuent au reporting : d'une part le rapport financier sur les comptes, d'autre part un rapport extrafinancier sur les impacts environnementaux et sociaux.

Des habits neufs pour

Tout le monde sait ce qu'est une entreprise ; moins nombreux sont ceux capables d'en fournir une définition, et seul un petit nombre de personnes peut en proposer des visions alternatives. L'entreprise, pourtant, est l'objet de réflexions incessantes qui, toutes, participent des contradictions et des mutations qui la traversent ainsi que des tentatives pour les conduire ou les dépasser...

L'entreprise n'a « *qu'une responsabilité sociale, et une seule, vis-à-vis de son actionnaire : utiliser ses ressources et s'engager dans des activités destinées à accroître ses profits* ». La formule est de Milton Friedmann, et elle continue largement à formater esprits et « *bon sens* » économique. Elle traduit un monde nouveau, caractérisé par la légitimation forte d'un personnage jusque-là relativement effacé : l'actionnaire. La crise des années 1970 est aussi la crise des modes d'organisation et de valorisation du travail qui ont sous-tendu la révolution industrielle et caractérisé la phase « *moderne* » de l'entreprise. Celle-ci devient alors un lieu de gestion combinée du progrès technique, d'un certain progrès économique et de l'émergence, ainsi que de la reformulation, de la question ouvrière puis sociale. L'organisation « *scientifique* » du travail va s'accompagner d'une organisation juridique des relations entre acteurs et des acteurs eux-mêmes. Le droit va définir des rôles qui apparaissent aujourd'hui naturalisés. Les chefs d'entreprise, qui ne sont ni inventeurs, ni propriétaires, ni entrepreneurs, sont issus de cette phase et se voient assigner une tâche de coordination et donc d'autorité. Ces mandataires sociaux se vivent comme l'incarnation de l'entreprise.

La création de valeur pour l'actionnaire s'est imposée comme un paradigme

Un paradigme que bouscule la crise des années 1970, qui change la donne en adoptant la formule de Milton Friedmann comme boussole. Le nord est désormais la « *création de valeur pour l'actionnaire* », sous formes de dividendes dépendant des cours boursiers, puis avec d'autres formes de produits financiers sophistiqués dont les stock-options sont un des exemples les plus connus. Cette capitalisation boursière est qualifiée de vertueuse en ce qu'elle constituerait une sorte de garantie d'efficacité, par la réduction des frais inutiles, gaspillages et autres « *paresses* » gestionnaires.

On a pu mesurer, depuis, à quel point cette vision idyllique des choses a peu de rapports avec la réalité de la production et de l'échange. Indépendamment des toujours possibles manipulations boursières, la prédominance de la création de valeurs sur la création de richesses sacrifie largement la qualité des produits, la satisfaction des clients et la compétence des salariés. Elle est à l'origine des grandes crises du moment, y compris celles qui traversent l'entreprise envisagée comme communauté productive. En modifiant, de fait, la dynamique

et les structures de l'entreprise, la globalisation et la financiarisation ont déclenché un travail de redéfinition de l'entreprise riche d'enjeux et, partant, de conflits théoriques. Parce qu'elle tend à devenir elle-même marchandise, l'entreprise a tendance à devenir « *liquide* » au sens juridique, c'est-à-dire plus difficile à saisir dans sa représentation et son fonctionnement réel, cette liquidité alimentant à son tour la crise financière et une autre crise qui touche à la légitimité de l'entreprise elle-même. Mise au pilori pour des motifs économiques, sociaux et environnementaux, elle engendre des inégalités, de l'exclusion et réclame de n'être pas assujettie à la solidarité. D'où les efforts récurrents du patronat organisé pour « *réhabiliter* » l'entreprise, la rendre « *citoyenne* », voire – sur un mode plus intimiste – « *heureuse* », tout en plaidant pour la compétitivité et une flexibilité à outrance...

L'entreprise au cœur des grandes questions sociales et anthropologiques

Ces constats sont au cœur d'une longue série de réflexions de juristes ⁽¹⁾, sociologues, syndicalistes et chercheurs, ainsi que d'ingénieurs. Ils ont donné et donnent toujours lieu à des épisodes conflictuels, dont l'affrontement – plan contre plan – de la direction et des syndicats du groupe Peugeot (cf. notre article page 31) constitue un parfait exemple. Ils engendrent une inquiétude certaine parmi certains cercles dirigeants, préoccupés par le constat que des responsables sont conduits à prendre des décisions toxiques pour l'entreprise dont ils ont la charge et à le faire en toute connaissance de cause, pris dans un jeu de forces qui les dépassent... Ils donnent enfin lieu à des avancées dans le débat public et les relations sociales, avec par exemple l'émergence de la notion de responsabilité sociale, très liée certes à l'enjeu du développement durable mais aussi à celui de la finalité de l'entreprise et de sa production et/ou de son service. On peut même dire que l'entreprise est aujourd'hui plus que jamais au cœur des grandes questions sociétales et anthropologiques de la période : le rapport de l'individu et du collectif, les conflits capital/travail, prédominance ou non du marché sur ce qui « *n'est pas à vendre* », définition de l'intérêt général...

Malgré cela, force est de constater que le cadre juridique qui prédomine reste fondé sur une conception marchande de l'entreprise ; sortir par le haut de cette contradiction implique de redéfinir les rapports de forces en présence ce qui, au-delà des luttes sociales, passe aussi par la perspective de reformulation du droit et le

(1) Antoine Lyon-Caen et Quentin Urban (sous la direction de), *La Crise de l'entreprise et sa représentation*, Dalloz, 32 euros.

(2) Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, *Refonder l'entreprise*, éditions du Seuil, 12,80 euros

l'entreprendre collectif



ALE VENTURA / MAXPPP

retour à une conception «*créatrice*» de l'entreprise. En bref, de la réinventer. On mesure que l'objectif ne peut ni être totalement abstrait, hors-sol, en quelque sorte, ni se ramener à la seule dimension de droits ou de prérogatives sectoriels, mais implique une redéfinition globale de tous les acteurs. Dans un ouvrage remarqué⁽²⁾, Blanche Segrestin et Armand Hatchuel formulent une série de propositions à cet égard, lesquelles devraient nourrir la réflexion syndicale au moment où le Medef est à l'offensive sur le contrat de travail. Les auteurs souhaitent restaurer l'entreprise comme communauté de travail, de recherche, de formation et d'innovation, intégrant les valeurs sociales et environnementales actuelles contre la société anonyme, propriété des actionnaires.

Quatre principes pour réinventer le contrat d'entreprise

A cette fin, ils proposent quatre principes pour réinventer le contrat d'entreprise. Tout d'abord, réaffirmer que l'entreprise se définit par une mission inventive de nouvelles ressources, d'innovation, adossée à des capacités proprement collectives : savoir-faire organisationnel, portefeuille de brevets, réputation d'une marque, relations avec les clients. Ensuite, tenter de combiner autorité, légitimité et démocratie en pensant un statut du dirigeant d'entreprise, afin d'une part de le dégager du rôle d'autocrate dans lequel il est souvent enfermé, d'autre part, de faire en sorte qu'il soit «*habilité*» par l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Cette «*habilitation*» permettant, et c'est la troisième proposition, d'ouvrir plus largement les conseils d'administration et l'éventail de critères d'évaluation des dirigeants. Enfin, instaurer une règle de solidarité qui mutualiserait les risques en cassant la logique qui veut que les coups durs se paient sur le dos des salaires et des salariés tandis que les dividendes seraient la contrepartie normale du «*risque*» encouru par les actionnaires.

On pourra bien entendu discuter de la faisabilité de ces propositions et de leur inscription dans la réalité des choses, mais le simple fait qu'elles soient formulées indique à quel point le *statu quo* actuel est insatisfaisant. Et le syndicalisme y retrouve deux idées qui lui sont chères : d'abord, la réhabilitation du travail comme source d'innovation et de richesses ; ensuite, l'affirmation que ce travail est une réalité collective, laquelle a aujourd'hui besoin de reconnaissance et de légitimité pour pouvoir libérer l'entreprendre collectif. ▶

Louis SALLAY

Savoir pour agir

PARTICIPANTS :

ANNIE LARROQUE,
RESPONSABLE DES SERVICES
FINANCIERS DE LA SECAFI
ILE-DE-FRANCE,

M^e MICHEL HENRI,
AVOCAT AU BARREAU
DE PARIS,

PHILIPPE MASSON,
COLLABORATEUR AU PÔLE
"DLAJ" DE L'UGICT ⁽¹⁾

MARTINE HASSOUN,
"OPTIONS"

**En quoi l'information économique et juridique est-elle un enjeu ?
Quel rôle les experts, les avocats peuvent-ils jouer aux côtés
des élus et mandatés pour défendre l'emploi ? Table ronde.**

L'ACTIVITÉ
INDUSTRIELLE DE
CRÉATION DE BIENS
ET DE SERVICES A ÉTÉ
SUPPLANTÉE DEPUIS
LES ANNÉES 1990
PAR UNE ACTIVITÉ
PLUS FINANCIÈRE QUI
N'A QU'UN OBJECTIF
ET UN SEUL : FAIRE
DU RÉSULTAT POUR
SATISFAIRE LES
ACTIONNAIRES. NOUS
SOMMES DANS UN
CONTEXTE PRESQUE
ACHEVÉ D'INVERSION
DES VALEURS
ET DES PRIORITÉS.

– **Options :** Mondialisation, financiarisation... Avant toute chose, quel est le regard des juristes et des experts sur le processus de transformation capitaliste à l'œuvre dans entreprises ?

– **Annie Larroque :** Personnellement, je n'utiliserais pas du terme de « transformation » pour ce qui est de la situation présente. Je dirais plutôt que nous sommes dans une forme, si ce n'est aboutie, tout au moins déjà très avancée de la financiarisation des entreprises. Souvenons-nous : avant même la crise de 2008, beaucoup d'entreprises censées réaliser leurs profits sur la base de leurs produits industriels le faisaient déjà avec des produits financiers pour compenser la moindre croissance de leurs marchés. L'activité industrielle de création de biens et de services a ainsi été supplantée depuis les années 1990 par une activité plus financière qui n'a qu'un objectif et un seul : faire du résultat pour satisfaire les actionnaires. S'il fallait qualifier la situation, je dirais donc que nous sommes dans un contexte presque achevé d'inversion des valeurs et des priorités.

– **Philippe Masson :** Un contexte qui se traduit par un bouleversement profond de la structure même des entreprises. Une des plus grosses difficultés à laquelle sont confrontés les militants syndicaux, c'est l'éclatement des organisations. Bien sûr, le phénomène n'est pas nouveau. Mais ce qui l'est, c'est qu'aujourd'hui une même organisation productive peut être écartelée entre toutes sortes de sociétés, toutes sortes d'entités juridiques, entraînant un brouillage des responsabilités ; un décalage entre ceux qui sont les véritables responsables des stratégies mises en œuvre et les employeurs en titre. Le droit du travail et des institutions représentatives du personnel (Irp) s'est construit autour de notions très précises de ce que sont les employeurs, de ce qu'est la raison sociale d'une entreprise. Aujourd'hui, les salariés doivent affronter des réalités floues et mouvantes qui traduisent l'emprise grandissante de la notion de groupe sur toute l'économie. Soixante-quinze pour cent des salariés travaillent désormais dans des sociétés qui font partie d'un groupe. Ce qui se passe sur leur lieu de travail dépend d'entités beaucoup plus larges dont les contours sont parfois très difficiles à identifier. L'enjeu n'est plus seule-

ment pour eux de savoir de quelles ressources financières dispose leur entreprise, mais de pouvoir obtenir les informations nécessaires pour dénouer les liens existant dans la nébuleuse capitaliste à laquelle on appartient.

– **M^e Michel Henry :** Tout à fait. Si l'éclatement de l'entreprise n'est en effet pas chose nouvelle, la manière dont elle se développe l'est. Dans les années 1980, le phénomène préoccupait surtout par l'éclatement des collectifs de travail qu'il signifiait. Dans un monde où l'essentiel des salariés travaille désormais dans des groupes – de petits groupes ou de plus gros, des groupes français ou transnationaux –, ce sont les conséquences de l'organisation de ces structures qui posent problème. Aujourd'hui, nous sommes face à une multitude d'entités : des entités dans lesquelles se trouvent les ateliers, des entités au sein desquelles sont concentrés des pouvoirs d'organisation, de commandement ou de services administratifs divers ; des entités chargées de faire remonter les profits et de les distribuer. Le droit cherche à s'y adapter. Et, petit à petit, il y parvient, trouvant des solutions face à l'insaisissabilité des formes du capitalisme. Ces dernières années, ont émergé des sphères juridiques nouvelles extrêmement intéressantes, comme la notion de « site », de « collectivité de travail », d'« entité économique », d'« unité économique et sociale » et, bien sûr aussi, celle de « coemployeur ».

– **Options :** Cette reconnaissance n'est néanmoins possible que si les élus et mandatés peuvent en faire la preuve...

– **M^e Michel Henry :** Tout à fait. Pour caractériser des obligations à l'égard de personnes juridiques qui ne sont pas l'employeur affiché, il faut avoir une description aussi précise que possible des structures et des moyens par lesquels une entité s'assure la subordination d'une autre.

– **Annie Larroque :** Et ce ne sont ni les informations financières, ni les nouvelles normes comptables, dans lesquelles les salariés se sentent peu à l'aise, qui les aident, tant elles rendent mal compte des réalités de gestion d'un groupe et de la façon dont il fonctionne. Par exemple, de

(1) Dlaj : droit, liberté et action juridique.



DE QUELLE CAPACITÉ D'INFORMATION LES ÉLUS DES COMITÉS DE GROUPE DISPOSENT-ILS S'ILS NE MAÎTRISENT PAS LE MONTAGE CAPITALISTIQUE DE LA STRUCTURE DE LAQUELLE ILS RELÈVENT? C'EST LÀ UNE QUESTION ESSENTIELLE À LAQUELLE NOUS NOUS AFFRONTONS AUJOURD'HUI.

quelles informations utiles peuvent bénéficier les élus et mandatés qui travaillent dans un groupe industriel disposant de deux lignes de produits, une ligne de parapluies et une autre de maillots de bain, par exemple, dont la comptabilité financière mise à leur disposition confond le résultat net de ces deux activités? Si vous n'avez pas la description de la réalité économique de ces activités bien distinctes, vous ne pourrez pas, en cas de plan social dans l'activité « maillots de bain », en contester le bien-fondé. Vous n'aurez aucun élément pour comprendre et argumenter... Or il est clair que les entreprises disposent, dans la plupart des cas, d'éléments de comptabilité analytique qui pourraient être extrêmement utiles. Elles en disposent parce qu'elles en ont besoin pour piloter leurs organisations. Tout le problème est d'y avoir accès. Les salariés ont bien du mal à les obtenir, et lorsque les experts économiques les réclament, sous prétexte de ne pas s'affaiblir face à la concurrence, on invoque bien souvent des impératifs de confidentialité, à tout le moins lors des restitutions faites aux élus. Pourtant les élus sont (et ont toutes les raisons d'être) extrêmement responsables sur ces sujets.

– **M^e Michel Henry**: Sauf si la loi ne prévoit pas que l'expert ait accès à la comptabilité analytique, elle le permet si cette information existe. Dans ce cas, les juges disent qu'ils doivent pouvoir y avoir accès. Le droit dit même que l'existence d'une comptabilité analytique peut caractériser l'existence d'une entité juridique.

– **Philippe Masson**: Les Anglo-Saxons ont une expression qui leur est chère: « *piercing the veil* »

ou « *percer le voile* ». Je crois qu'elle résume parfaitement la question qui nous préoccupe aujourd'hui, à savoir: comment décrypter la réalité de l'organisation et des flux financiers au-delà des montages financiers et des organigrammes officiels dans les groupes en général et les multinationales en particulier. En droit du travail existe une définition du groupe qui devrait normalement permettre de savoir sur quel périmètre peut se construire un comité du même nom. Sauf que cette définition exclut les fonds d'investissement et les fonds de pension qui peuvent être les principaux actionnaires des entreprises du groupe... De quelle capacité d'information les élus des comités de groupe disposent-ils s'ils ne maîtrisent pas le montage capitalistique de la structure de laquelle ils relèvent? C'est là une question essentielle à laquelle nous nous affrontons aujourd'hui. Et il y en a une autre: la maîtrise de la réalité des flux financiers à l'intérieur du groupe et la façon dont ils sont organisés. Le prix de vente de produits entre les filiales est une manière pour un groupe d'organiser le transfert des bénéfices d'une société à l'autre ou au contraire de siphonner les comptes de tel ou tel. Il est indispensable aujourd'hui que les élus disposent de ce type d'information, qu'ils soient en mesure de connaître le statut social des dirigeants opérationnels auxquels ils ont affaire dans les comités de groupe. La présence d'un cadre supérieur, d'un mandataire social ou d'un consultant *ad hoc* n'est pas fortuite et en dit beaucoup sur les stratégies mises en place. L'information a toujours été un enjeu. Sa complexité implique que les syndicalistes soient en permanence prêts à mener l'enquête.

Savoir pour agir

... – **Options**: Et qu'ils aient les moyens d'obtenir ce qu'ils cherchent...

– **M^e Michel Henry**: Le bureau du Sénat a reçu il y a peu un projet de loi – le projet Carayon – qui, sous prétexte de se protéger des stagiaires chinois et de défendre le patriotisme économique, entend estampiller « *confidentielles* » toutes les informations dont la divulgation non autorisée serait de nature à compromettre gravement l'intérêt de l'entreprise. Un texte qui n'est pas de bon augure car, si cette loi devait être votée, serait confirmée une récente jurisprudence de la Cour de cassation – l'arrêt Létoublon du 6 mars 2012 – qui considère comme « *confidentielles* » les informations que caractérisent comme telles une entreprise. Cette affaire est celle du nom d'un délégué syndical, membre du comité d'entreprise, qui contestait les poursuites dont il était l'objet pour avoir fait part, lors d'une conférence de presse, d'informations estampillées « *confidentielles* » par sa direction. Pour sa défense, l'homme arguait du fait que les données avaient déjà été reprises par la presse; que, selon la jurisprudence, l'affirmation de « *confidentialité* » ne suffit pas à en prouver la réalité. Il a perdu. Les juges ont rejeté sa demande. Ce jugement, qui renforce le pouvoir unilatéral de l'employeur de verrouillage de l'information, est extrêmement inquiétant.

– **Annie Larroque**: Les entreprises font de plus en plus semblant d'oublier que, non seulement, les élus sont tenus à une obligation de discrétion mais, surtout, qu'ils sont, avec les salariés, les premiers concernés par les difficultés des entreprises! Les taxer *a priori* de vouloir divulguer des informations qui mettraient l'emploi en danger est tout de même à front renversé! J'aimerais revenir sur les transferts de marge d'une entité à une autre. A ce sujet, il me semble important d'avoir à l'esprit que les entreprises sont tenues de pouvoir fournir à l'administration fiscale tout une série d'informations sur les prix de cession interne. Donc l'information existe. Elle existe également sur de nombreux autres sujets puisque, pour garantir l'égalité de traitement entre tous les actionnaires, l'Autorité des marchés financiers oblige les groupes cotés à documenter tout une série d'informations. Toutes ces données qui doivent obligatoirement figurer dans les annexes sont donc une source d'informations dont les élus ne doivent pas se priver.



Annie Larroque.

– **Philippe Masson**: Ils doivent absolument s'y intéresser, et ce pour deux raisons: pour acquérir la connaissance qui peut leur permettre de prévenir les licenciements et les restructurations, et pour identifier les véritables responsables. Se développent aujourd'hui des procédures qui visent, non pas seulement à faire reconnaître la responsabilité des licenciements par la société qui y a procédé, mais aussi à désigner les commanditaires – le holding ou les autres entreprises qui y ont procédé. Des actions en justice extrêmement intéressantes qui ne sont possibles que si, en amont, on a accumulé suffisamment d'informations...

– **M^e Michel Henry**: J'aimerais souligner à ce propos les progrès effectués en matière de droit en ce qui concerne la consultation des Irp en cas d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange, c'est-à-dire les prises de contrôle des fonds de pension parfois sur de très grands groupes, comme le groupe Taittinger. Pendant très longtemps, on a considéré que la seule entreprise concernée par une Opa ou une Ope était l'entreprise cible, celle dont l'action changeait de propriétaire. Le 26 octobre 2010, la Cour de cassation s'est inspirée du règlement communautaire du 7 avril 2004 pour dire que toutes les filiales et sous-filiales d'un groupe étaient affectées par de telles opérations; donc qu'en cas d'opérations de ce type, les instances représentatives devaient être informées et consultées. Un progrès important. Petit à petit, donc, la loi a mis en place tout une série de scénarios permettant aux Irp d'obtenir des informations dans ce genre d'opérations. Ce n'est pas la révolution. Mais un progrès dans la transparence.

– **Annie Larroque**: Reste à mettre en œuvre ces avancées du droit. Deux ou trois chiffres

IL FAUT QUE LES SYNDICATS SE SERVENT DU DROIT, APPRENNENT À TRAVAILLER AVEC LES EXPERTS ET USENT DE LA MEILLEURE ARME QU'ILS ONT À LEUR DISPOSITION, À SAVOIR LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS.



M^e Michel Henry.

LA COUR DE CASSATION A JUGÉ QUE LA CESSATION D'ACTIVITÉ D'UNE FILIALE NE CONSTITUAIT PAS UN MOTIF ÉCONOMIQUE RÉEL ET SÉRIEUR SI CETTE FERMETURE DÉCOULAIT D'UNE FERMETURE AU SEUL PROFIT DU GROUPE ET AU DÉTRIMENT DE LA FILIALE. QUE LES JUGES DISENT QU'IL Y A DES CESSATIONS D'ACTIVITÉ QUI N'ONT PAS DE MOTIFS ÉCONOMIQUES EST TOUT À FAIT NOUVEAU.

pour en illustrer tout de même la difficulté : les entreprises françaises consacrent entre 100 et 200 millions à l'expertise des comptes sollicités par les comités d'entreprise et quelque 5 milliards au commissariat aux comptes. Je vous concède que le travail n'est pas le même. Mais nous sommes là dans un rapport qui va de 1 à 20. Quand je dis qu'il y a des résistances, ce n'est pas une formule. Et les cas où l'on demande aux comités d'entreprise de rémunérer les experts sur leurs propres deniers se multiplient. On pourrait dire : pourquoi pas ? Sauf que, dans ce cas, les experts n'ont comme informations que celles données aux CE. Et si les élus n'ont rien eu ou pas grand-chose, les experts n'auront alors aucun moyen d'obliger l'entreprise à les leur fournir.

– **Options :** Si vous aviez un conseil à donner, de quelle manière, selon vous, les élus et mandatés doivent-ils se saisir de leurs droits pour défendre l'emploi ?

– **Philippe Masson :** Il faut que les syndicats se servent du droit, apprennent à travailler avec les experts et usent de la meilleure arme qu'ils ont à leur disposition, à savoir les compétences des salariés. Si l'on veut disposer d'une information qui aille au-delà des informations officielles, il faut savoir profiter de tout ce qu'enseigne le quotidien. Dans l'approche que développe l'Ugict de la construction d'un mode de management alternatif, cette dimension est essentielle. Tous les processus qui bouleversent les organisations des entreprises engendrent aussi des résistances. Se passer de l'apport que peuvent apporter les connaissances de certaines catégories serait une grave erreur. La bataille pour l'information est une bataille essentielle. Une bataille qui doit être menée avec tous les salariés, parce qu'avoir d'excellents contentieux qui débouchent sur d'excellentes jurisprudences mais restent connus des seuls élus et mandatés n'est pas efficace. S'il y a un piège à éviter, c'est celui de s'enfermer dans une démarche technique. Comment pouvons-nous intégrer la bataille pour l'information dans le quotidien syndical, comment travailler avec les experts et les soutenir en continuant de bâtir le rapport des forces et en impliquant les salariés : tels sont les défis que nous devons apprendre à relever.

– **M^e Michel Henry :** Personnellement, je suis frappé par l'inventivité dont ont fait preuve ces derniers temps les salariés pour aller chercher les responsabilités là où elles se trouvaient. Dans les affaires Metaleurop, Sodimedical ou Flodor, les syndicats n'ont pas toujours gagné, mais ils ont mené des actions extrêmement importantes. Je pense à cette autre décision de la Cour de cassation qui a jugé que la cessation d'activité d'une filiale ne constituait pas un motif économique réel et sérieux si cette fermeture découlait d'une fermeture au seul profit du groupe et



Philippe Masson.

au détriment de la filiale. Que les juges disent qu'il y a des cessations d'activité qui n'ont pas de motifs économiques est tout à fait nouveau. Il y a deux autres domaines où les actions en responsabilité ont porté leurs fruits : la responsabilité contractuelle avec le développement de la notion de coemployeur et la responsabilité délictuelle d'une société qui n'est pas forcément la société mère : l'affaire Flodor. Autrement dit, tout un tas d'essais ont été transformés ces dernières années. Il ce serait vraiment dommage d'en rester là.

– **Philippe Masson :** Absolument. Mais, pour arriver à ce que ces questions sortent du domaine doctrinal, le syndicalisme doit absolument renforcer la formation de ses élus et mandatés.

– **Annie Larroque :** Je suis tout à fait d'accord. Il faut absolument que les salariés puissent s'approprier les questions économiques et juridiques pour pouvoir les utiliser et aider aux mobilisations. Ma crainte est que la jurisprudence se construise sans que les salariés en sachent rien. Sans qu'ils aient conscience des droits supplémentaires dont ils disposent et pour lesquels d'autres se sont battus. Parfois les jurisprudences arrivent très longtemps après que les gens se sont battus. Tout l'enjeu est que ces avancées de droit soient intégrées pour servir le quotidien. Le rapport Gallois suggère d'« introduire dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises de plus de cinq mille salariés au moins quatre représentants des salariés, avec voix délibérative, y compris dans les comités des conseils ». Très bien, à condition qu'on ne leur oppose pas la confidentialité des débats et des sujets (ce qui est la loi) dans ces instances ; il faut qu'en même temps on considère qu'il n'y a pas de rupture de confidentialité si ces élus en parlent avec leur expert ou leur avocat. ◀



TÉLÉCOMS

LA STRATÉGIE À COURT TERME DES SALARIÉS D'ALCATEL

AVEC UN NOUVEAU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI, L'ÉQUIPEMENTIER FRANCO-AMÉRICAIN VEUT SUPPRIMER 16% DE L'EFFECTIF EN FRANCE. EN TOUCHANT LA "RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT", CE CINQUIÈME PLAN DEPUIS LA FUSION COMPROMET, POUR LES SYNDICATS, L'AVENIR DES SALARIÉS ET DE L'ENTREPRISE.

« **O**n ne vendra pas sans force de vente, on n'innovera pas sans recherche et développement », prévient l'intersyndicale (Cfdt, Cfe-Cgc, Cgt) de l'équipementier télécoms Alcatel-Lucent. C'est pourtant le chemin que prend le groupe franco-américain, après le plan de restructuration annoncé au cours de l'été et précisé au début décembre, lors de la réunion du comité central d'entreprise sur le site de Vélizy : le cinquième plan depuis la fusion avec l'américain Lucent, à la fin 2006. Pour la seule filiale Alcatel-Lucent France, il y aurait 934 suppres-

sions d'emplois, 1 353 en France sur tout le périmètre du groupe. Si les fonctions support, commerciales et administratives sont principalement touchées, la recherche et développement, contrairement à ce qu'avait affirmé la direction, n'est pas épargnée en totalisant un tiers des réductions d'effectifs. Tous les sites du groupe sont, d'une manière ou d'une autre, impactés par les conséquences du plan d'économies de 1,25 milliard d'euros baptisé « Programme Performance » : 23% d'emplois supprimés à Orvault, en Loire-Atlantique, 16% à Lannion, dans les Côtes-d'Armor, 17% sur le site histo-

rique de Vélizy, dans les Yvelines, qui doit fermer en 2014 pour un déménagement à Villarceaux (Essonne). Symptomatique de la stratégie de court terme du groupe, la start-up éditrice d'outils de développement pour applications mobiles, rachetée en 2010 à Sophia Antipolis, va fermer à la fin 2012.

« La direction parle "marchés", "coûts financiers", "chiffre d'affaires" mais reste muette sur la stratégie industrielle. » C'est le sentiment général, avenue de Suffren à Paris, où plus d'un millier de salariés se sont rassemblés devant le siège du groupe, à l'appel de l'intersyndicale, à l'occasion



Le groupe est uniquement piloté par des critères financiers. Suivant cette logique, les effectifs doivent être réduits en proportion du chiffre d'affaires, de manière quasi arithmétique.

DELPHINE GOLDSZTEIN / MAXPPP

MENACE L'EMPLOI -LUCENT

de la réunion du comité de groupe européen, le 6 décembre dernier. Employé du site de Lannion depuis trente ans, un technicien, qui connaît son cinquième plan de restructuration en six ans, témoigne de ce glissement depuis la fusion avec Lucent : « *Le groupe est uniquement piloté par des critères financiers, dénonce-t-il. Suivant cette logique, les effectifs doivent être réduits en proportion du chiffre d'affaires, de manière quasi arithmétique...* » La Fédération Cgt de la métallurgie ne dit pas autre chose quand elle affirme, dans un communiqué, que « *c'est la stratégie mise en place pour créer de la valeur pour l'actionnaire dite de "l'entreprise sans usine" qui a mené dans cette impasse* ». Avec ce constat, dressé par beaucoup, qu'Alcatel-Lucent devient de plus en plus Lucent-Alcatel : « *Ce plan marque en effet une étape dans la marginalisation des activités en France et en Europe* », analyse

l'intersyndicale. Au profit de l'activité aux Etats-Unis et dans certains pays d'Asie. Il suffit de suivre l'évolution des effectifs « monde » du groupe depuis 2000 pour s'en convaincre : en baisse presque partout en Europe (France, Allemagne, Italie, Belgique, Espagne), en hausse en Chine ou en Inde. Dans un contexte de décroissance permanente du chiffre d'affaires du groupe et d'un fort endettement : « *Il est trop simple de faire reposer ces résultats financiers sur la baisse du marché européen*, souligne Stéphane Dubled, coordinateur Cgt du groupe. *En réalité, la direction a, au cours des dernières années, multiplié les erreurs stratégiques, et ce nouveau "plan de sauvegarde de l'emploi" ne fera qu'aggraver la situation; d'autres licenciements suivront si rien ne change* », explique-t-il en demandant l'arrêt des licenciements et l'abandon du projet de fermeture de Vélizy. Erreurs en refusant

d'écouter les salariés, à tous les niveaux, en opérant des réorganisations permanentes sans se donner les moyens d'en mesurer l'efficacité, en affaiblissant la recherche et développement, « *le seul investissement qui pourrait sortir l'entreprise de l'impasse* »...

Le marché en plein essor du très haut débit mobile

Erreur stratégique enfin, pour les syndicats, en repliant les activités du groupe sur le seul marché nord-américain. La raison invoquée : le marché en plein développement de la quatrième génération mobile, dite 4G, le très haut débit mobile. Alors que les opérateurs européens commencent à y investir, Alcatel-Lucent remporte peu d'offres. Par rapport à ses concurrents comme Ericsson, Nsn (Nokia Siemens Networks) ou le chinois Huawei, le groupe franco-américain a pris du retard dans la mise au point d'une solution dite « *convergente* », c'est-à-dire utilisant un même matériel permettant à la fois de couvrir le Gsm (système global pour mobiles), la 3G (Internet sur mobiles) et la 4G (haut débit mobile). « *Chez Alcatel-Lucent, explique Stéphane Dubled, nous pourrions disposer de cette solution avec la "light radio", une nouvelle technologie pour les antennes radio, mais dont le développement est aujourd'hui ralenti. Il est vrai que les clients américains, mais aussi dans une partie de l'Asie, encore sous la technologie de deuxième génération, n'en ont techniquement pas besoin pour déployer leur réseau 4G. Mais en ratant le passage à la solution convergente, Alcatel Lucent se priverait de débouchés sur le marché européen.* »

Alors que le plan de sauvegarde de l'emploi devait être examiné en Cce le 13 décembre, l'intersyndicale continuait à travailler à des propositions alternatives pour favoriser l'emploi, présentées notamment en septembre dernier lors d'une rencontre avec Fleur Pellerin, la ministre de l'Economie numérique. Parmi elles : le contrôle de l'utilisation des aides publiques, en particulier le crédit impôt recherche; l'introduction de l'emploi dans les critères des appels d'offres publics; l'intégration de l'emploi dans les missions du régulateur du marché des communications électroniques; la prise en compte de la sécurité des réseaux en France et en Europe, face au dumping. Mais aussi le développement d'une réflexion en termes de filière industrielle, aujourd'hui fragilisée : pour sortir de la spirale récessive dans laquelle les salariés d'Alcatel-Lucent sont aujourd'hui enfermés. ◀

Christine LABBE

LA SANTÉ, UNE AFFAIRE DE PARTENAIRES

Premier groupe de protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE accompagne particuliers, entreprises et branches professionnelles sur l'ensemble de leurs besoins de protection sociale et notamment en santé.

Santé collective, pour tous les salariés

La mise en place d'un contrat d'entreprise participe au maintien d'une bonne santé par un accès aux soins facilité. Il permet une mutualisation des coûts et contribue au dialogue social dans l'entreprise. AG2R LA MONDIALE propose des produits modulaires ou à la carte et des réseaux de distribution adaptés à la taille de l'entreprise. Le Groupe est leader sur les accords de branche en prévoyance et en santé.

Santé individuelle, pour tous les âges

L'offre santé individuelle d'AG2R LA MONDIALE répond à tous les besoins. Déclinée pour les actifs et les retraités, une offre modulaire est proposée par Primamut et par les mutuelles partenaires qui ont choisi de partager leurs forces commerciales avec le Groupe. AG. Mut, union de mutuelles du Groupe, comprend 21 membres.

Des services pour tous

L'accès par tous à des soins de qualité est une priorité, notamment en ce qui concerne les soins dentaires et optiques, deux postes de dépense qui pèsent de plus en plus lourd sur le budget des Français. Pour cela, AG2R LA MONDIALE a mis en place des partenariats avec les praticiens de proximité afin de garantir la qualité des prestations et un tarif maîtrisé pour ses adhérents.



Terciane, une offre partagée de tiers-payant

Avec son partenaire MACIF, AG2R LA MONDIALE fait encore évoluer son dispositif de tiers-payant. Terciane est désormais accessible à 2,5 millions d'assurés et inclut des services particulièrement innovants, comme

la cartographie, par pathologie, des meilleurs établissements hospitaliers de France. Terciane garantit l'accès à plus de 100 000 professionnels de santé partenaires.

Des services en ligne gratuits et différenciés **Ma santé Terciane sur le web**



www.masanteterciane.fr

Des engagements à long terme

Pour AG2R LA MONDIALE, la prévention est une priorité. Le Groupe met en place de nombreuses opérations d'information et de dépistage. Elles sont complétées par des prises en charge renforcées spécifiques et des actions de prévention ciblées, à l'image des campagnes de dépistage de la carie du boudin initiées par le Pôle alimentaire d'AG2R LA MONDIALE ou l'organisation des « Rencontres de la forme », qui ont permis à plus de 100 000 Français de tester leur forme avant de reprendre une activité physique régulière. Autre initiative : celle de l'organisme de formation Primavita, créé par AG2R LA MONDIALE pour les responsables de CE et les Directions des ressources humaines des entreprises, pour faire le point sur la situation des salariés de 50 ans et préparer au mieux le passage à la retraite.

La mobilisation pour les plus fragiles

Aider les adhérents à affronter les conséquences sociales de la maladie, promouvoir la recherche, se mobiliser autour d'une grande cause nationale comme l'autisme, c'est la mission d'AG2R LA MONDIALE, qui s'engage aux côtés des plus fragiles. Ce sont chaque année 50 millions d'euros de fonds d'aide sociale qui sont accordés aux plus démunis au travers de commissions régionales pilotées par les 800 administrateurs qui composent le corps social d'AG2R LA MONDIALE.

MA SANTÉ SUR MON MOBILE



Après l'application mobile « Actu Retraite » lancée en 2010, AG2R LA MONDIALE propose à ses assurés une nouvelle application : « Ma Santé ». Réalisée en partenariat avec Almerys, filiale de France Telecom, elle est disponible sur iPhone, iPad et Android. Partout en France et à tout moment, « Ma Santé » permet de géolocaliser les professionnels de santé partenaires de Terciane et donne accès à une carte de tiers-payant dématérialisée.



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PEUGEOT

**PLAN B: BON POUR L'EMPLOI,
BON POUR L'ENTREPRISE**

PLAN CONTRE PLAN. FACE AU "PLAN VARIN", QUI PLANIFIE QUELQUE HUIT MILLE SUPPRESSIONS DE POSTES, LA CGT A RENDU PUBLIC UN PLAN ALTERNATIF PERMETTANT LE MAINTIEN DE TOUS LES SITES DE CONSTRUCTION, NOTAMMENT L'USINE D'AULNAY-SOUS-BOIS, MENACÉE DE FERMETURE EN 2014. LA FAMILLE PEUGEOT DEVRAIT FOURNIER UN APPORT À HAUTEUR DE 1,5 MILLIARD D'EUROS.

Le plan a été présenté à la veille d'un comité central d'entreprise (Cce) extraordinaire tenu le 11 décembre sur le projet de restructuration. La Cgt y a remis le rapport réalisé par le cabinet d'expertise Secafi à la demande des élus du Cce sur le plan social, un rapport fort éloigné de la logique de la direction d'entreprise, laquelle compromet en fait l'avenir de Psa et l'ensemble de la filière automobile. Les experts reconnaissent le poids d'une crise financière de l'entreprise, qu'ils expliquent à la fois par « la baisse des performances dans un marché dépressif et concurrentiel » et « l'intensification des ambitions stratégiques de globalisation et de montée en gamme ». Et la perspective d'une restructuration leur semble incontournable. Mais ils plaident, chiffres à l'appui, pour une stratégie offensive, protégeant l'emploi, les qualifications, la capacité productive. Car, à force de coupes, d'affaiblissement de la recherche et du développement – à hauteur de mille quatre cents suppressions de postes prévues dans le plan présenté en juillet –, le risque est énorme de produire un rétrécissement de gamme.

Le rapport pointe avec force la nécessité d'une restructuration financière et préconise un apport de 1,5 milliard d'euros au capital de Psa de la famille Peugeot et de ses sociétés financières Ffp et Peugeot



Frères. Il souligne le risque de dépendre de l'argent des marchés européens, pas forcément disponible à demande pour cause de crise financière, et le fait que les actionnaires ont dilapidé l'argent par le biais des dividendes versés et de rachats d'actions – à hauteur de 6 milliards pour ces treize dernières années. Si l'on ajoute le fait que la fermeture programmée d'Aulnay aura un coût évalué à 250 millions d'euros, on reste rêveur sur les priorités de gestion financière affichées. Une telle somme grèverait sans retour les comptes de l'entreprise.

C'est dire que, pour la Cgt, fermeture et déclin n'ont rien d'inéluctable et que des marges d'investissement existent bel et bien. Elle propose un scénario industriel organisé autour d'une répartition de la production entre les sites, y compris en prenant en compte les sites situés à l'étranger. Pour le cabinet Secafi, la mise en œuvre du plan requiert 97 millions

d'investissements, dont 20 millions de frais transitoires, amortis sur sept ans, selon la Cgt. Forte de cette mise en perspective, celle-ci a donc demandé à la direction de renoncer à la fermeture d'Aulnay et d'ouvrir une négociation sur des bases de développement. Elle met notamment en avant la réduction du nombre de suppressions d'emplois, la sécurisation des transitions professionnelles et des fins de carrière, notamment avec la mise en place d'un système de préretraite-pénibilité à partir de cinquante-cinq ans. Une proposition que la direction aurait tout intérêt à entendre. D'abord eu égard au flou qui entoure ses propres propositions et qui la fragiliserait considérablement si l'affaire devait aller en justice. Ensuite parce que les propositions avancées font écho à la demande de recalibrage du plan de restructuration de l'entreprise du ministère du Redressement productif.

Louis SALLAY

UGICT

Calendrier

• Travail

« Approche comparée des risques psychosociaux au travail, démarche française et systèmes étrangers (Europe du Sud et du Nord, Québec, Japon) » : tel est le thème du congrès international organisé par le Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (Comptrasec). Ce congrès aura lieu à Talence, près de Bordeaux, du 16 au 18 janvier 2013.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira à Montreuil, le mercredi 23 janvier.

• Conférence

A l'occasion de ses trente ans, l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales) organise une journée de conférence européenne sur le thème : « Pour un dialogue social renouvelé, quelles analyses économiques et sociales pour les organisations syndicales ? Perspectives en France et en Europe. » Cette conférence se tiendra le jeudi 24 janvier 2013, au palais d'Iéna à Paris. En savoir plus sur <www.ires.org>.

• Rencontres

Les prochaines Rencontres d'Options auront pour thème : « La transformation du travail et du management pour un développement humain durable. » Elles se tiendront le 14 février 2013, salle du Ccn à Montreuil.

• Congrès

Le 50^e Congrès de la Cgt se tiendra à Toulouse, du 18 au 23 mars 2013.

• International

Le Forum social mondial se réunira à Tunis du 23 au 28 mars 2013.

Formations

• Stage

L'Ugict-Cgt organise un stage national, du lundi 4 au vendredi 8 février 2013, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette. Ce module de cinq jours a pour objectif de former des responsables à l'activité spécifique en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, à partir de la réalité des situations de travail et de leur environnement économique et social. Au programme de ce stage : l'enjeu du spécifique ; le fonctionnement et les moyens de l'organisation spécifique ; les principaux axes revendicatifs de l'Ugict-Cgt ; le syndicalisme international (Eurocadres)... En savoir plus auprès de Fabienne Tatot : <f.tatot@ugict.cgt.fr>.

• Retraites

L'Ugict-Cgt organise un stage « retraite », du lundi 18 au vendredi 22 mars 2013, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette. Une refonte totale de notre système de retraite, concernant à la fois les secteurs public et privé, est à l'ordre du jour d'un débat national fixé par la loi au premier semestre 2013. La nouvelle doctrine est qu'un système de retraite, même par répartition, n'a pas à garantir le maintien du niveau de vie à la retraite mais devrait limiter son ambition à opérer une « équitable » redistribution de l'argent qu'il encaisse. Mise en œuvre en Suède, cette réforme a entraîné une baisse de 3 % de toutes les retraites en 2010, puis à nouveau 7 % en 2011. Sur cinq ans, c'est une baisse de 40 % qui est anticipée ! Dans ce contexte, ce stage doit permettre à un maximum de militants de maîtriser les nouveaux enjeux de la retraite, et en particulier les notions de « prestations et cotisations définies », pour intervenir efficacement avec les salariés sur le débat national de 2013. Inscription auprès de Valérie Specq : <v.specq@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Economie Si lutter contre les déficits et l'endettement relève de la « bonne gestion », la stratégie mise en œuvre par les gouvernements européens a des conséquences qui « non seulement replongent les économies dans la récession mais rendent en plus impossible la réalisation de l'objectif ». L'analyse est faite par les économistes de l'Ofce qui, dans une étude intitulée *La Débâcle de l'austérité*, dressent de sombres perspectives pour l'année 2013. Selon leurs prévisions, en effet, la zone euro connaîtra alors une croissance négative de 0,1 %. *La Débâcle de l'austérité, perspectives 2012-2013 pour l'économie mondiale*, Ofce, octobre 2012.

Santé L'actualité économique, en mettant en première ligne la dette des Etats, a placé les politiques publiques en position d'accusées. Dans un récent numéro, la revue *Les Tribunes de la santé* s'intéresse aux conséquences de la crise économique sur les politiques de santé en mettant l'accent sur plusieurs thématiques : le rôle des marchés dans le financement de la protection sociale ; les liens entre croissance économique et dépenses de santé ; les incidences des bouleversements en cours sur la santé des populations. « Crise économique et santé », *Les Tribunes de la santé*, Presses de Sciences Po, automne 2012.

International Si sa superficie est inférieure à celle de la région Ile-de-France, le Qatar, troisième producteur mondial de gaz, occupe une place de plus en plus importante à l'échelle mondiale. Mais la rente gazière ne sera pas éternelle : le Qatar le sait qui imagine déjà son avenir dans un monde sans hydrocarbures. Le dernier numéro de la revue *Futuribles* analyse ainsi la « vision 2030 » développée par ce petit pays dans des domaines extrêmement variés : sportif, culturel, éducatif, environnemental, touristique, socio-économique... « Le Qatar, entre dynamisme et ambition, perspectives socio-économiques à l'horizon 2030 », *Futuribles*, n° 389, octobre 2012.

Société La revue *Hermès* consacre son dernier numéro aux « Murs et Frontières » en soulignant ce paradoxe : alors que nous vivons dans un monde décloisonné, il n'y a jamais eu autant de blocages, de censures. Comme si « les frontières étaient des hydres : pour un mur abattu, on en érige de nouveaux ». Tout l'intérêt de ce dossier réside dans le fait qu'il parle à la fois de murs et de frontières bien physiques (entre les Etats-Unis et le Mexique, par exemple), mais aussi de frontières symboliques : les âges de la vie, les lignes de démarcation sociale... Revue *Hermès*, Cnrs Editions, n° 63, septembre 2012.



JOSELIN CLAIR / MAXPPP

RECHERCHE-UNIVERSITÉ INCERTITUDES MULTIPLES

APRÈS CINQ MOIS DE CONSULTATIONS, LES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ACCOUCHEMENT DE CENT VINGT ET UNE PROPOSITIONS QUI DÉÇOIENT.

Tout ça pour ça ? Cinq mois d'ateliers et de débats à Paris et dans les régions, 20 000 participants, 1 300 contributions écrites, 26 rapports territoriaux, et un grand rendez-vous solennel au Collège de France les 26 et 27 novembre, pour présenter une première synthèse et les 121 propositions qui en découlent : les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont terminées sans que transparaissent pour autant le sentiment d'un consensus satisfaisant et encore moins un quelconque enthousiasme. Le dispositif lui-même a déçu. Alors que des mesures d'urgence attendues par tous auraient pu être prises sans débat préalable, le temps de la concertation nécessaire à l'élaboration d'un projet de loi sur le long terme a pour sa part été jugé insuffisant. Les Assises ont imposé leurs thématiques de manière précipitée, et en n'associant pas suffisamment l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'université, pourtant témoins au quotidien des dysfonctionnements engendrés par dix années de réformes catastrophiques et porteurs de propositions pour réamorcer

une autre dynamique. Les organisations syndicales ont également regretté que les problématiques soient imposées d'en haut et que l'espace pour s'exprimer sur les besoins urgents n'ait pas été suffisamment ouvert. Certes, le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur est un des rares épargnés par la rigueur (+2,2%). Mais aucune rupture réelle ne semble se dessiner dans la future loi de cadrage qui devrait être votée d'ici au printemps 2013. En fait, la communauté scientifique et universitaire, qui a fait preuve d'une capacité à se mobiliser sans relâche pendant ces dix dernières années, espérait que le nouveau gouvernement aurait à cœur de marquer plus fortement sa différence.

Les précaires le sont restés et font pression

De quoi accouchent donc ces Assises ? De principes plus que de propositions concrètes – elles doivent être précisées d'ici à Noël par un rapporteur, le président de Paris Diderot, Vincent Berger. L'affirmation d'une ambition nouvelle

pour la recherche, qui devra se positionner au-delà du simple soutien à l'industrie, comme vecteur de civilisation. Des fonds de l'Agence nationale pour la recherche (70 millions d'euros) ont déjà été redistribués aux organismes de recherche, et le financement par projets et appels d'offres – donc la concurrence, la priorité à l'« excellence » et la précarité de l'emploi, qui ont tant déstabilisé les laboratoires – est remis en cause au bénéfice d'un retour aux coopérations. Mais l'Anr et son rôle de pilotage semblent y survivre... De même, le projet pharaonique d'Idex-Saclay, dont l'intersyndicale multisite, unanime, réclame le moratoire, se poursuit malgré le manque de transparence et de concertation dans sa mise en œuvre. Les chercheurs et étudiants étaient appelés à manifester devant Matignon le 11 décembre, où une délégation devait être reçue par le cabinet du Premier ministre. Le fonctionnement des organismes, leur collégialité et le rétablissement d'un minimum de démocratie semblaient pourtant eux aussi être redevenus d'actualité... Faute de consensus, rien de précis, en revanche, n'a pu aboutir sur les questions d'évaluation et sur le sort de l'Aeres...

Les seules décisions notables ont en fait été prises prises sous la pression. Ainsi, la résorption de la précarité s'est imposée

...

UNIVERSITÉ LA "RÉUSSITE" SANS L'AMBITION...

... dans le débat à force de mobilisations, appels et pétitions – les non-titulaires représentent, selon les établissements, de 30 à 40 % des effectifs. Ils manifestaient encore ce 26 novembre devant le Collège de France – ainsi qu'en régions, à Bordeaux, Toulouse, Nice, Montpellier – pour dénoncer la timidité des organismes de recherche et des universités dans la mise en œuvre de la loi Sauvadet (47 titularisations au Cnrs, par exemple, pour 9500 contractuels)! Et son effet pervers: le non-renouvellement d'une multitude de Cdd de personnels jugés non éligibles mais pourtant indispensables au fonctionnement des services, en particulier des ingénieurs et des postdoctorants. Pire encore, dans les Epst comme à l'université, c'est l'incapacité des administrations à garantir les salaires qui impose les restrictions d'embauches. Ainsi, le gouvernement a certes fini par annoncer un plan de création de deux mille postes pendant quatre ans pour combler une infime partie des milliers de postes supprimés depuis dix ans. Mais avec quel budget, alors que les chercheurs continuent de manquer cruellement de moyens? Faute de dotations, le Cnrs envisage par exemple de supprimer 177 postes de titulaires et 290 postes de contractuels en 2013. Pas de quoi espérer pour les jeunes qui donnent tout pour travailler dans les labos, sans salaire décent ni garantie sur l'avenir.

Pour les organisations syndicales, il est pourtant possible de dégager des crédits auprès de l'Anr, qui conserve encore son autonomie de gestion sur 90 % de ses dotations, mais aussi en remettant en cause le crédit impôt recherche tel qu'il existe (encore 5,3 milliards d'euros en 2012). L'an dernier, les sommes accordées par l'Etat à ce titre représentaient le double du budget du Cnrs, salaires compris, et le tiers des investissements en R&D du secteur privé, voire 60 % en cas d'embauche de docteurs ou de coopération avec un laboratoire public... sans que les incidences en termes d'innovation ou de compétitivité puissent être perceptibles ou mesurables. En définitive, rien n'indique que la loi en préparation permette pour l'heure de relever la recherche et l'université de dix années d'affaiblissement, même si les attentes de la communauté scientifique restent énormes et sa capacité de mobilisation intacte. ▶

Valérie GÉRAUD

La ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Geneviève Foiras, s'est particulièrement félicitée des avancées concrètes des Assises sur la thématique de la «réussite des étudiants». Une nouvelle réforme des licences ainsi que des mesures facilitant l'orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers des filières courtes (Iut, Bts) vont être mises en place. Il s'agit de réduire l'échec en première année (un étudiant sur deux) et d'assurer la réussite en licence (38 % seulement l'obtiennent en trois ans). Ainsi, les étudiants se verraient proposer des licences moins spécialisées afin de prendre le temps de s'orienter vers la filière qui leur convient. Des licences «humanités» ou pluridisciplinaires (histoire et lettres, chimie-biologie, maths-informatique ou maths-physique) sont déjà expérimentées dans certaines universités. Ce parti pris ne fait pas l'unanimité: Sauvons la recherche parle de «dilution des disciplines» et des connaissances, qui ne peut être une alternative à la spécialisation, l'Unef demande que des parcours plus spécialisés continuent d'être proposés à ceux qui savent dès la licence ce qu'ils veulent faire, car ce report de spécialisation peut s'avérer handicapant s'ils envisagent de poursuivre en master et dans

la recherche. Le Snesup et le Sntsr-Cgt rappellent leur attachement à un cadrage national des diplômes et à l'égalité d'accès de tous les étudiants aux filières, dans un souci que la démocratisation se traduise réellement par une élévation générale des niveaux de qualification.

Le problème, c'est que les filières courtes sont devenues très sélectives et inaccessibles aux bac pro et technologiques – elles sont occupées à 68 % par des bacheliers «généralistes» –, qui se retrouvent alors dans des cycles longs inadaptés les conduisant en très grande majorité à l'échec. C'est pourquoi le gouvernement envisage même d'instaurer une forme de discrimination positive ou des quotas pour prioriser leur intégration en Sts et Iut...

Quoi qu'il en soit, les premières créations de postes (mille dès 2012) seront consacrées à ce plan licence. Dès le 12 novembre, quatorze présidents d'universités parmi les moins bien dotées ont cependant lancé un S.O.S. dans la presse (notamment ceux de l'université Montesquieu à Bordeaux, de Paris-VIII Saint-Denis, Lille-3, Toulouse-2, Evry-Val d'Essonne, Montpellier-3). Ils demandent à l'Etat de prendre en charge les salaires de ces éventuels nouveaux embauchés, qu'ils ne peuvent pour l'instant pas inscrire à leurs budgets 2013 car il leur manque au moins 20 % des dotations (environ 57 000 euros par emploi) pour assurer la masse salariale nécessaire. L'Etat n'ayant notamment pas anticipé sur les primes d'ancienneté ou le renchérissement des cotisations de retraite, les universités sont déjà en manque de 45 millions d'euros de masse salariale pour 2012 et ne pourront pas remplacer tous les départs à la retraite. La Lru, que la nouvelle loi-cadre doit remplacer, se solde en fait par le déficit sur l'exercice 2011 pour une vingtaine d'universités, quarante sur quatre-vingts se trouvant actuellement dans une situation financière délicate, avec un fonds de roulement – trente jours de fonctionnement – non assuré. Une non-autonomie qui se solde également par le gel de l'ensemble des rénovations immobilières prévues par le plan Campus. Quant à l'allocation d'autonomie financière réclamée par les étudiants, elle reste en chantier elle aussi... V.G.



CHRISTOPHE PETITTESSON / MAXPPP

Un report de spécialisation très contesté...

Egalité professionnelle femmes/hommes

Des avancées à intensifier!

Un comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est réuni le 30 novembre 2012. Le relevé de décisions souligne plusieurs points à connaître concernant notamment la situation des femmes salariées dans les entreprises.

Michel CHAPUIS

LEVER LES OBSTACLES À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Selon le gouvernement, notre arsenal juridique en matière d'égalité professionnelle, tel qu'il s'est construit depuis quarante ans, est relativement complet: si nous voulons progresser, il faut désormais mettre l'accent sur l'effectivité de la loi, des droits des salariés, des obligations des employeurs. Nous n'assurerons cette effectivité que si l'Etat, les organisations syndicales et les entreprises abordent ces questions dans une orientation commune.

L'accent est mis sur certaines causes de ces inégalités qui constituent des discriminations. Certaines rarement mentionnées sont ici soulignées. Selon le gouvernement, s'il existe encore un écart de 27% des rémunérations brutes mensuelles entre femmes et hommes dans notre pays, chacun convient que nous ne nous sommes pas attaqués aux causes structurelles des inégalités: les différences dans la nature des emplois occupés ou dans le temps de travail, et notamment le temps partiel; les enjeux de l'articulation des temps de vie qui pèsent particulièrement sur les femmes; la spécialisation du travail domestique dans les ménages; des prétentions salariales inférieures de la part des femmes. La question de l'organisation du travail, de l'évaluation des emplois de

Bibliographie

La mobilisation du droit pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Emergences, Montreuil, 3^e éd., 2011.

Pour recevoir cet ouvrage:

<<http://www2.emergences.fr/fr/?p=1757>>.

façon non sexuée est soulignée ainsi que les différences de comportements liées aux expériences différentes des femmes et des hommes, notamment pour faire reconnaître le travail réalisé.

RENFORCER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS L'ENTREPRISE

Le gouvernement reconnaît que «*les écarts de rémunérations qui subsistent s'assimilent à de la discrimination*» et ne sont ni compréhensibles, ni acceptables. Trois voies seront empruntées pour y remédier. En premier lieu, l'Etat prendra ses responsabilités pour assurer que le dispositif de sanction établi en 2010 ne soit pas rendu inopérant par une procédure de contrôle inadaptée et de multiples dérogations, et qu'il incite effectivement les entreprises à négocier. La loi relative aux emplois d'avenir a permis de franchir une étape importante en redonnant toute sa place à la négociation sur l'égalité professionnelle dans l'entreprise et

en créant une obligation de dépôt des plans d'action auprès de l'administration. Une seconde étape sera franchie avec la révision d'application de la loi du 9 novembre 2010. Le gouvernement publiera le nouveau décret, qui a été soumis aux partenaires sociaux dans le cadre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, dans les jours qui suivront le comité interministériel. Ce décret renforce les exigences et les attentes vis-à-vis des entreprises en augmentant le nombre de thèmes devant être traités par les accords et le plan d'action, et en rendant obligatoire celui de la rémunération pour enfin s'attaquer à la réduction des écarts de salaires.

Le gouvernement renoue ainsi avec l'orientation de la loi du 26 mars 2006 qui prévoit «*la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes*». Les services de l'inspection du travail vont être mobilisés sur ce chantier: une stratégie globale de contrôle sera définie pour que l'inspection du travail puisse effectivement mettre en œuvre tous les outils à sa disposition (lettres d'observation, mises en demeure et, en cas d'absence de volonté de mise en conformité, engagement de la procédure de pénalité 1%).

Il sera en particulier procédé, dès 2013, à l'examen systématique des actions mises en œuvre dans toutes les entreprises de plus de mille salariés. Les contrôles porteront tant sur l'existence d'accords ou de plans d'action que sur le contenu de ces documents. Ils devront permettre de s'assurer non seulement de l'engagement et de l'aboutissement d'une démarche en la matière, mais également de la réalité des mesures envisagées (existence d'objectifs de progression, des mesures de nature à les atteindre et d'indicateurs de suivi de réalisation).

Un courrier commun des ministres du Travail et des Droits des femmes sera envoyé à toutes les entreprises de plus de trois cents salariés pour leur présenter le nouveau cadre juridique et leur rappeler leurs obligations.

Les élus du personnel (DP avec leurs droits d'alerte, Chsct pour favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et veiller à ce que les ambiances de travail ne soient pas sexistes, les CE avec leurs possibilités de faire des études, des expertises, etc.) ont un rôle essentiel à jouer, dans les mois à venir, sur ce sujet. ◀

Un cas de discrimination sexuelle condamné par le juge administratif

Un collège de Seine-Maritime vient d'être condamné, le 13 novembre, pour discrimination en raison du sexe. Les droits d'une assistante d'éducation ont été reconnus (avec le soutien de la Cgt-Educ'action).

Les faits: Aurélie L. est recrutée comme assistante d'éducation, en juin 2005, au collège X, et elle est régulièrement renouvelée à son poste. Le conseiller principal d'éducation de l'établissement l'informe, le 3 juillet 2010, du non-renouvellement de son contrat pour l'année scolaire 2010-2011 et lui précise que cette décision était motivée par ses «*longues absences pour congé de maternité et arrêts de maladie*».

Le jugement: un tribunal administratif vient, par un jugement récent (TA Rouen, n° 1003010 du 13 novembre 2012), d'annuler la décision de non-renouvellement de contrat et de condamner le collège (1500 euros au titre du préjudice moral). Cette décision du tribunal administratif de Rouen est importante car étant une première pour une assistante d'éducation. Cela ouvre aussi des droits pour tous les agents non titulaires en contrat à durée déterminée confrontés à une décision discriminatoire de non-renouvellement de contrat.

Collectivités territoriales et leurs établissements publics

Mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services

Les décrets du 3 mai 2012 permettent aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant d'instituer une prime d'intéressement à la performance collective des services ⁽¹⁾. Ils précisent les modalités d'attribution de la prime et fixent à 300 euros le montant plafond annuel de celle-ci.

Edoardo MARQUÈS

Dans sa rédaction issue de l'article 40 de la loi n° 2010-751, l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dispose que l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local peut décider, après avis du comité technique, d'instituer une prime d'intéressement tenant compte de la performance collective des services selon les modalités et dans les limites définies par décret. A noter que, au regard de la rédaction du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 et de l'exposé des motifs de cette disposition, la prime d'intéressement à la performance collective des services n'est pas incluse dans les régimes indemnitaires soumis au principe de parité. Celui-ci ne lui est donc pas applicable. Le décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 est venu préciser les modalités d'attribution de la prime. Il a été complété par le décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 qui en a fixé le plafond annuel.

I. Champ d'application du décret

A) LES AGENTS POUVANT BÉNÉFICIER DE LA PRIME D'INTÉRESSEMENT

La prime d'intéressement à la performance collective a vocation à être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires d'un même service ou d'un groupe de services (*article 1^{er}*). Par agents non titulaires, il convient d'entendre également les agents de droit privé, dans la mesure où ces derniers participent effectivement à l'atteinte des objectifs du service

pour lequel a été instituée la prime d'intéressement à la performance collective.

B) LES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME D'INTÉRESSEMENT À LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Pour prétendre au versement de la prime d'intéressement, une condition de présence effective dans le service d'une durée minimale d'au moins six mois est requise (*article 5*). Ces six mois de présence sont appréciés sur la période de douze mois consécutifs qui constitue la période de référence du dispositif d'intéressement (*article 3*).

Il faut entendre par présence effective toutes les périodes de travail effectif. Les agents nouvellement affectés doivent ainsi justifier d'une durée d'affectation dans le service de plus de six mois. Cependant, les durées accordées au titre de certains congés sont également prises en compte comme une présence effective pour le versement de la prime d'intéressement à la performance collective. Le décret prévoit ainsi de considérer comme du temps de présence effective :

- les congés annuels prévus au 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ainsi que les jours de réduction du temps de travail et les congés pris au titre du compte épargne temps (*décret n° 2004-878 du 26 août 2004*);
 - les congés de maladie ordinaires (*article 57-2°*);
 - le congé de maternité ou pour adoption (*article 57-5°*);
 - le congé de paternité (*article 57-5°*);
 - les congés pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions (*article 57-2°*), accident du travail ou maladie professionnelle des agents contractuels (*article 9 du décret n° 88-145 du 15 février 1988*);
 - les congés pour formation syndicale (*article 57-7°*);
 - les périodes de formation professionnelle: ces périodes doivent être entendues comme les périodes de formation continue effectuées sur autorisation du chef de service. Elles n'incluent pas le congé pour formation professionnelle prévu au 6° de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984;
 - les autorisations d'absence ou décharges de service pour l'exercice d'un mandat syndical dont peut bénéficier un agent en activité.
- Pour la prise en compte du temps de présence

(1) Décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics; et décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

effective, les services à temps partiel et à temps non complet sont par ailleurs considérés comme des services à temps plein.

C) L'EXCLUSION D'UN AGENT POUR MANQUEMENTS RÉPÉTÉS À L'OBLIGATION DE SERVIR

Sur décision de l'autorité territoriale, un agent peut être exclu du bénéfice de la prime d'intéressement au titre d'une année, en raison d'une insuffisance caractérisée de sa manière de servir constatée au titre de la même année. Cette exclusion doit être justifiée par des manquements répétés dans la manière de servir de l'agent. Elle doit se fonder sur des éléments caractérisant cette insuffisance, en particulier sur les résultats de la procédure d'évaluation ou d'entretien professionnel.

II. Les compétences respectives des organes délibérants et des autorités exécutives

Dans le cadre de cette répartition des compétences, l'assemblée délibérante ou le conseil d'administration de l'établissement public :

- peut créer une prime d'intéressement à la performance collective des services (*article 1^{er} du décret n° 2012-624 du 3 mai 2012*);
- détermine les services de la collectivité territoriale ou de l'établissement public bénéficiant de la prime d'intéressement à la performance collective des services (*article 2*);
- institue pour les services ainsi déterminés les différents dispositifs d'intéressement à la performance collective et identifie le service, ou le groupe de services, auquel s'applique chacun de ces dispositifs (*article 2*);
- fixe les objectifs à atteindre et les types d'indicateurs à retenir, pour une période de douze mois consécutifs (*article 3-1°-a*). Cette période peut s'inscrire dans un programme d'objectifs pluriannuel;
- fixe le montant maximal de la prime d'intéressement à la performance collective des services susceptible d'être attribuée, au titre de la période de douze mois consécutifs, aux agents du service, ou du groupe de services, relevant du dispositif d'intéressement (*article 3-1°-b*), dans la limite de celui fixé par le décret n° 2012-625.

Le décret laisse toute latitude à l'assemblée délibérante ou au conseil d'administration de rattacher un ou plusieurs objectifs aux services désignés comme éligibles à ce dispositif. Il n'y a donc pas d'obligation de soumettre tous les services désignés à tous les objectifs déterminés. Pour sa part, l'autorité territoriale ou le président de l'établissement public :

- fixe, après avis du comité technique, les résultats à atteindre et les indicateurs retenus, pour la période de douze mois consécutifs (*article 3-2°-a*);

• constate, au terme de cette période, et après avis du comité technique, si les résultats fixés ont été atteints (*article 3-2°-b*);

• fixe, dans la limite du montant maximal, pour chaque service bénéficiant d'un dispositif d'intéressement à la performance collective, et au regard des résultats atteints, le montant de la prime d'intéressement à la performance collective des services (*article 3-2°-c*).

III. Le rôle du comité technique

La participation et l'information des représentants du personnel dans le cadre du dialogue social doivent permettre la meilleure transparence dans l'institution et la mise en œuvre de la prime d'intéressement à la performance collective des services. C'est pourquoi l'avis du comité technique est requis par trois fois :

- avant que l'assemblée délibérante de la collectivité ou le conseil d'administration de l'établissement public crée la prime (*article 1^{er} du décret n° 2012-624 du 3 mai 2012*);
- avant que l'autorité exécutive fixe les résultats à atteindre et les indicateurs retenus (*article 3-2°*);
- avant que l'autorité exécutive constate si les résultats fixés ont été atteints (*article 3-2°*).

IV. La détermination des objectifs et les conditions de leur validation

Il appartient à l'organe délibérant et à l'autorité exécutive de choisir les objectifs, les types d'indicateurs et les indicateurs qu'ils jugeront utiles. Les textes leur laissent une entière liberté d'appréciation à cet égard.

Ainsi, par exemple, les objectifs assignés aux services pourraient être fixés selon quatre types d'indicateurs :

- des indicateurs relatifs à la conduite des politiques publiques et à la qualité du service rendu;
- des indicateurs relatifs à la maîtrise des coûts et à l'efficacité des services;
- des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines;
- des indicateurs relatifs au développement durable.

V. Le montant de la prime d'intéressement

En application de l'article 3-1°-b) du décret n° 2012-624 du 3 mai 2012, le montant plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective est fixé à 300 euros par le décret n° 2012-625 du même jour. A noter que les montants versés individuellement présentent un caractère forfaitaire. La prime d'intéressement peut être cumulée avec tout autre régime indemnitaire. Elle est, par exemple, cumulable avec la prime de fonctions et de résultats. ◀

LYON/ MÉMOIRE

NOUVEAU PARCOURS POUR LA RÉSISTANCE ET LA DÉPORTATION



Carte d'identité de Denise Goldstein

Le Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation, sis à Lyon – haut lieu de la lutte contre l'occupant – a vingt ans d'âge. Après une année de fermeture, il a rouvert ses portes le 16 novembre dernier, dans une nouvelle scénographie au service d'un nouveau parcours. Nouvelle exposition aussi, dans laquelle, selon les organisateurs, « a été privilégié un contenu concret, basé sur des éléments matériels et immatériels : objets de collection et témoignages ». Quant à l'itinéraire muséographique, Isabelle Doré-Rivé, directrice de l'établissement, précise qu'« il a été conçu au plus près du bâtiment historique, ancien siège de la Gestapo de Lyon ». Klaus Barbie le dirigea en 1943. C'était le centre d'interrogatoire des résistants et des Juifs aux mains de la police allemande. Jean Moulin, arrêté à Caluire le 21 juin 1943, a été torturé plusieurs jours dans ces murs. Détenue à la prison de Montluc jusqu'au 26 juin, il est ensuite transféré à Paris, où il mourra des suites des sévices endurés. L'exposition se déroule en cinq parties. C'est d'abord la présentation de l'histoire du bâtiment, depuis sa fondation à la fin du XIX^e siècle, jusqu'à sa transformation en musée en 1992. C'est ensuite un espace dédié au grand historien Marc Bloch, résistant à Lyon, arrêté au printemps de 1944 et fusillé après le débarquement en Normandie. Ce sont ensuite six thèmes d'importance : « Une ville en guerre », « Vers l'unification de la Résistance », « La lutte armée », « Le danger », « La déportation des résistants » et « La persécution et la déportation des Juifs ». On arrive alors dans un lieu de reconstitution présent, où est représenté un intérieur des années 1940 avec une imprimerie clandestine, ce qui permet d'appréhender la vie quotidienne de l'époque. Enfin, un film documentaire retrace la libération de Lyon.

Stéphane HARCOURT

• 14, AV. BERTHELOT, 69007 LYON, TÉL. : 04 78 73 23 11, <CHRD@MAIRIE-LYON.FR>.

BOBIGNY/ THÉÂTRE TROIS DIABLERIES SIGNÉES GOGOL

Le metteur en scène russe Anton Kouznetsov, formé dans les années 1990 à Leningrad par le grand maître qu'est Lev Dodine, va présenter à la MC 93 de Bobigny *Histoires diaboliques*, un spectacle composé de trois nouvelles ukrainiennes de Nicolas Gogol (1809-1852). Réunies par l'auteur sous le titre *Nouvelles de Mirgorod*, elles s'intitulent respectivement *le Roi des gnomes*, *la Brouille des deux Ivan* et *la Nuit juste avant Noël*. Kouznetsov les a choisies parce que « Gogol, à travers le diable, s'intéresse à la nature religieuse des Russes, plus particulièrement des Ukrainiens. » Il dit encore ceci : « Nous avons imaginé une pièce qui se déroule en trois jours et trois nuits, ce qui permet de traverser les trois nouvelles et de mêler les trois histoires. » Les interprètes sont Denis Boyer, Hervé Briaux, Aurore James et Laurent Manzoni.

• DU 14 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2013 – 9, BOULEVARD LÉNINE, 93000 BOBIGNY, TÉL. : 01 41 80 72 72, <WWW.MC93.COM>.

SORTIES FILMS

Populaire

RÉGIS ROINSARD (FR.)

Sur un sujet mince comme une feuille de papier à cigarette – un championnat de vitesse dactylographique –, ce jeune cinéaste a conçu et réalisé une délicieuse comédie sur les années 1950, avec pour charmants interprètes Bérénice Béjo et Romain Duris.

Skyfall

SAM MENDES (G.-B., E.-U.)

Un Bond du tonnerre, avec le désormais irremplaçable Daniel Craig dans le rôle de l'agent secret de Sa Majesté, qui doit cette fois libérer le monde d'un terroriste international qui n'hésite pas à mettre Londres à feu et à sang.

Thérèse Desqueyroux

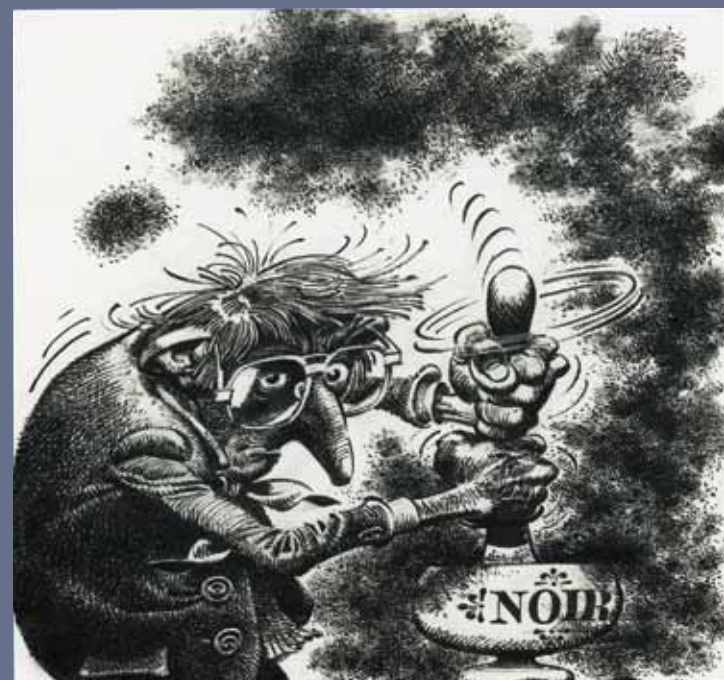
CLAUDE MILLER (FR.)

Le dernier film de ce cinéaste si attachant, récemment disparu, d'après le roman fameux de François Mauriac qui explore la vie de province bourgeoise au cœur du Bordelais au cours des années 1920, dont une jeune femme est dans son cœur, à son corps défendant, la victime inéluctable.

Les hauts de Hurlevent

ANDREA ARNOLD (G.-B.)

Dans cette énième adaptation cinématographique du chef-d'œuvre romanesque d'Emily Brontë, la réalisatrice britannique parvient à faire entendre très fort les grandes orgues de la passion, dans une lande sauvage où soufflent en rafales le désir et la frustration.



Franquin, « Autoportrait ».

BANDE DESSINÉE/ EXPOSITION AU CENTRE WALLONIE- BRUXELLES LES ENFANTS DE FRANQUIN S'AFFICHENT

André Franquin, illustre représentant de la bande dessinée belge francophone, s'éteignait en 1997 à l'âge de soixante-treize ans. Le Centre Wallonie-Bruxelles lui consacre une exposition. Y sont rassemblés plus d'une centaine de dessins ; où l'on retrouve avec vif plaisir Gaston, l'employé de bureau rebelle et inventif, Mademoiselle Jeanne, l'assistante rêveuse, et Monsieur De Mesmaeker, patron apoplectique, sans oublier le Marsupilami inventé en 1952, ainsi que des planches réalisées pour les séries *Spirou et Fantasio*, *Gaston*, *Modeste et Pompon*, *le Trombone illustré* et *les Idées noires*. On peut aussi découvrir des aspects moins connus de son œuvre à travers une sélection de croquis, d'autoportraits, de pastels et de fusains témoignant de recherches plus expérimentales. L'exposition s'attache à mettre en lumière son talent graphique. Le parcours se fait autour de cinq thématiques : les autoportraits et les expériences graphiques, la musique, la nature, les idées noires, les femmes et les enfants.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 17 FÉVRIER – 127-129, RUE SAINT-MARTIN, 75004 PARIS,
<WWW.CWB.FR>.

© MARSU 2012 BY FRANQUIN, WWW.GASTONLAGAFFE.COM

PARIS/ POÉSIE BUTOR, JULIET, VENAILLE

Pour la troisième année, sur le thème « La poésie, laboratoire de la littérature », Claude Guerre, qui dirige la Maison de la Poésie, a choisi de célébrer Michel Butor, Charles Juliet et Franck Venaille. Il s'agit en fait, lors des manifestations de ce type, de « penser la place de la poésie dans la littérature ». Du 17 au 20 janvier 2013, ce seront donc, à propos de ces auteurs – et autour d'eux –, des rencontres, des récitals, des entretiens, des projections de films et de l'écoute radiophonique. Bien qu'éloignées à première vue tant dans l'apparence que dans le contenu, leurs œuvres permettent en effet d'entendre la qualité singulière de chacun dans son rapport aux différentes formes d'écriture : romanesque, picturale, dramatique ou radiophonique.

• MAISON DE LA POÉSIE-PARIS, PASSAGE MOLIÈRE – 157, RUE SAINT-MARTIN, 75003 PARIS, TÉL. : 01 44 54 53 00,
<WWW.MAISONDELAPOESIE.COM>.

SENLIS/ MUSÉE ON ROUVRE EN BEAUTÉ

Le 24 novembre, après d'importants travaux de rénovation entamés en 2007, le musée d'Art et d'Archéologie de Senlis a ouvert ses portes. Le chantier a permis d'y installer de nouveaux espaces avec une muséographie modernisée pour des collections enrichies. Le parcours offre un regard neuf sur trois axes essentiels : l'archéologie, la sculpture médiévale et les beaux-arts.

• 2, PLACE NOTRE-DAME, 60300 SENLIS, TÉL. : 03 44 24 86 72.



Tête d'homme barbu dite « Tête de Senlis », XIII^e siècle, pierre.

© CHRISTIAN SCHRYVE / ADAGP 2012

VERNON/ JEAN ROUPPERT MÉNAGERIE DÉCORATIVE

Le peintre et sculpteur Jean Rouppert (1887-1979) resta marqué sa vie durant par son apprentissage en qualité de décorateur, puis de dessinateur, dans les fameux établissements d'Emile Gallé à Nancy. Si ses thèmes sont extrêmement variés, du dessin de guerre au paysage en passant par la caricature, c'est dans la figuration animale qu'il a excellé. Influencé par l'Art nouveau et le japonisme, il a exploré la forme animale au dessin, à la plume, à l'aquarelle, à la gouache et même en sculptant sur bois. Cette œuvre méconnue est à redécouvrir, à côté de quelques pièces art déco des collections du musée de Vernon, dans l'Eure. Le catalogue (20 euros) est dû à Ronald Müller, éminent spécialiste de l'œuvre de Jean Rouppert.

• JUSQU'AU 31 MARS 2013, AU MUSÉE DE VERNON – 12, RUE DU PONT, 27200 VERNON, TÉL. : 02 32 21 28 09, <WWW.VERNON27.FR>.

EXPOSITION

IMAGES ET TÉMOIGNAGES SUR HUIT ANS D'EXIL DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA MER

CINQUANTE ANS APRÈS LES ACCORDS D'ÉVIAN, LA CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION DONNE À VOIR ET ENTENDRE LA DURE RÉALITÉ DE LA VIE QUOTIDIENNE DES ALGÉRIENS PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE ⁽¹⁾.

Comme elle est nécessaire cette manifestation, dans un moment où des fantômes de la haine recuite viennent ici et là hanter la vie politique française. Je n'en veux pour seul signe que le geste obscène (on appelle ça un bras d'honneur) que M. Gérard Longuet, ancien ministre, adressait il y a peu à un membre du gouvernement algérien réclamant de la France l'expression d'au moins un remords au sujet de la guerre d'Algérie (1954-1962), pour ne rien dire d'un peu plus de cent trente ans de colonisation. Le commissariat scientifique de l'exposition, dont l'intitulé complet est donc «Vies d'exil, des Algériens en France pendant la

guerre d'Algérie (1954-1962)», est assuré par Benjamin Stora, professeur à l'université Paris-XIII, historien bien connu de l'Algérie contemporaine et spécialiste de l'histoire politique des immigrés algériens en France (1912-1962), ainsi que par Linda Amiri, également spécialiste de l'histoire de l'immigration et de celle du mouvement ouvrier.

C'est au début du siècle dernier que les Algériens, pour la plupart des paysans de Kabylie, viennent en France dans le but, en louant leurs bras, de pouvoir expédier quelque argent au pays natal. Dans les années 1920 et jusqu'aux années 1950, les organisations politiques se développent

sur le territoire métropolitain. En 1926, déjà, Messali Hadj (1898-1974) créait l'Ena (l'Etoile nord-africaine), aussitôt interdite par les autorités françaises, qui sera remplacée en 1937 par le Ppa (Parti du peuple algérien) puis en 1946 par le Mtdl (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques), lequel, dissous le 5 novembre 1954, donnera naissance au Mna (mouvement national algérien).

«Des machines à sensibiliser à l'injustice coloniale»

« Ces formations, expliquent Benjamin Stora et Linda Amiri, *qui se situent à mi-chemin entre l'idée républicaine et socialiste, et le sentiment d'appartenance à une identité religieuse, seront de formidables machines à rassembler et sensibiliser les Algériens à l'injustice coloniale.* » « Dans les baraquements, poursuivent-ils, du bassin minier du nord de la France ou dans les cafés-hôtels des banlieues de la région parisienne, les hommes de Messali Hadj sont venus à la rencontre des immigrés pour leur prêcher "la bonne parole", et c'est ainsi que, dès les années trente, les cafés-hôtels deviennent des lieux de vie et de mémoire. » On peut y prendre des nouvelles du « bled », écouter de la musique, jouer aux dominos, chercher du travail et faire la prière du vendredi. « Le sentiment national, affirment encore Benjamin Stora et Linda Amiri, *va naître de l'exil quand, loin de sa terre, l'immigré d'Algérie découvre l'entre-soi et la*



© BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE

«L'arbre de La Folie», photo prise par Monique Hervo, qui vécut douze ans dans le bidonville de Nanterre, parmi la population algérienne.

(1) Jusqu'au 19 mars 2013, au Palais de la Porte Dorée – 293, avenue Daumesnil, 75012 Paris, <www.histoire-immigration.fr>.



Monique Hervo, «le Jour de l'indépendance dans le bidonville de La Folie à Nanterre».

“Le sentiment national va naître de l'exil, quand, loin de sa terre, l'immigré d'Algérie découvre l'entre-soi et la connivence avec d'autres exilés.”

connivence avec d'autres exilés. » Il est malaisé de s'organiser dans le cadre colonial en Algérie, le paradoxe étant qu'il importe de rejoindre la France, à laquelle il va falloir s'opposer, pour être enfin en mesure de mettre en place un mouvement politique. Mais comment nommer ces Algériens, issus d'un territoire défini comme français (l'Algérie n'est-elle pas alors considérée comme intégrée à la nation française?), qui ne constituent pas de « vrais » citoyens,

relégués qu'ils sont dans la condition d'« indigènes musulmans »?

Avec la seconde vague d'immigration arrivée entre 1945 et 1954, soit entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début de la lutte armée sur le sol algérien, la situation juridique va évoluer. A cette époque, les hommes affluent de toutes les régions, du Constantinois dans l'est – fuyant la famine de 1944-1945 – comme de l'ouest algérien. L'immigration familiale commence dans les années 1950-1952. L'exil algérien change de physionomie. Il s'enracine. Ces immigrés sont mieux formés que ceux d'avant. Ils comptent de nombreux ouvriers qualifiés aptes à l'embauche dans les citadelles de la métallurgie. Dans leur grande majorité, ils rejoignent les syndicats, pour l'essentiel la Cgt. Ils militent surtout dans la Fédération de France du Ppa-Mtld (Parti du peuple algérien-Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) de Messali Hadj qui rassemble, avant 1954, près de dix mille membres. Dans la période envisagée au cours de l'exposition, l'immigration, bien loin de ralentir, connaît une forte accélération. La population algérienne sur le sol français, de deux cent vingt mille personnes passe à trois cent cinquante mille. Dès lors, les familles rejoignant peu à peu leurs proches dans l'exil, il ne s'agit plus d'une immigration exclusivement masculine. Entre les conflits nationalistes



«Algérie 1960»,
huile et collage sur toile,
93 x 64 cm.

© MOHAMED ISSIAKHEM, ASSOCIATION « ART ET MÉMOIRE ».

... – le Mna (Mouvement national algérien) de Messali Hadj sera peu à peu supplanté par le Fln (Front de libération nationale), créé en 1954, justement, par des hommes qui ont effectué au Mna leurs classes de lutte –, au terme de violents règlements de comptes fratricides et une répression policière sans merci, ces immigrés, dans des conditions matérielles souvent invivables, continuent de faire tourner la noria économique de leur pays d'accueil forcé, dans l'industrie automobile, le Btp, la sidérurgie ou les mines de charbon, quand ce n'est pas dans quantité de travaux à la petite semaine.

**“Cinq Colonnes à la une”
au bidonville de Nanterre**

Ce long préambule, indispensable, n'avait pour but que de révéler le contexte historique de l'exposition, laquelle fournit des éléments concrets qui permettent d'éprouver au plus près la mémoire de l'exil, que les Algériens désignent par le mot *El Ghorba*. Pièces administratives, photographies, journaux, affiches, musiques entendues au transistor, livres, œuvres d'art, parfaits faux papiers fabriqués par Adolfo Kaminsky, ce résistant de toutes justes causes, extraits d'émissions de télévision en noir et blanc, etc., l'ensemble concourt à ranimer la flamme d'un temps pas si lointain, dont les traces réunies donnent à réfléchir très fort sur les rapports infiniment contradictoires entre l'Algérie et la France. Voyons ce reportage pour *Cinq Colonnes à la une* sur le bidonville de Nanterre, où s'entasse dans la plus sale misère une digne population sous constante surveillance policière, certains acceptant de se livrer par bribes, non sans réticence mais en toute franchise. Attardons-nous sur cette autre émission où l'on voit un jeune couple dans son coquet appartement, lui cravaté, elle charmante, les cheveux courts, en tailleur strict, affirmant timidement un vif désir d'intégration, comme on dit. Drapeaux du Fln, portraits de groupe de frères de combat et d'espérance enfin sortis de la clandestinité de l'album de famille, Pierre Dumayet s'entretenant avec le jeune écrivain Kateb Yacine, l'auteur de *Nedjma*, cette sublime histoire d'amour parue au Seuil, dans laquelle la passion pour la femme se confond avec celle de l'Algérie, et ces tableaux de Lorjou, Fougeron, Masson, entre autres, preuves d'empathie certaine, ces intérieurs familiaux pour toutes générations confondues où frémit l'eau du thé, la belle Sherazade qui dansait au cabaret

Ne pas oublier que ces jours noirs de la honte française ont pu être aussi ceux d'une fraternité active et d'une adhésion sincère à la libération d'un peuple par lui-même, au moment où les appelés du contingent devaient faire la guerre en face.

parisien El-Djazair sourit dans sa Renault Floride, où l'on sait qu'elle transportait des fonds et des armes... C'est un pré-cipité d'images et de sons, au fil duquel

se prend le pouls contradictoire d'une époque tragique dont les séquelles dans les consciences, ici et là-bas, ne cessent de perdurer, qu'il s'agisse de racisme ou de solidarité: voir par exemple la couverture de *la VO* au jour de l'Indépendance proclamée ainsi que *Les Lettres françaises*, l'évocation toujours douloureuse du massacre des Algériens dans Paris la nuit du 17 octobre 1961, la mention de la place des femmes dans le conflit de longue haleine ainsi vécu sur le sol français, en miroir avec l'action menée au pays par l'Aln (Armée de libération nationale). Il y a là de quoi ne pas oublier que ces jours noirs de la honte française ont pu être aussi ceux d'une fraternité active et d'une adhésion sincère à la libération d'un peuple par lui-même, au moment où les appelés du contingent devaient faire la guerre en face, sur l'autre rive de la Méditerranée. Ces «Vies d'exil» constituent à vrai dire une première. Il n'est pas indifférent, à la fin, que cela ait lieu dans ce qui fut l'ancien musée des Colonies. ◀

Jean-Pierre LÉONARDINI



Elie Kagan, « Algérien contre un grillage avec un policier lors de la manifestation du 17 octobre 1961 ».

© BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE

Le chant du violon

Voici les deux *Concertos pour violon et orchestre* de Prokofiev, immédiatement reconnaissables par leur écriture à la fois moderne et profondément mélodique, dans une superbe interprétation d'Arabella Steinbacher, accompagnée par l'Orchestre national russe conduit par Vassili Petrenko. Le chef a été lauréat du concours Prokofiev des jeunes chefs d'orchestre, et Arabella Steinbacher mène, pour sa part, une carrière ascendante, marquée déjà par ses enregistrements des concertos de Bartók, de Dvorak et de Szymanowski. Les deux concertos de Prokofiev sont associés à la chantante et dansante *Sonate pour violon seul* op. 115 du compositeur.

• SERGE PROKOFIEV, "LES DEUX CONCERTOS POUR VIOLON" PAR ARABELLA STEINBACHER, UN CD PENTATONE CLASSICS, ENVIRON 10 EUROS.

PIANO Chopin

Côté piano, pour les amateurs de Chopin, l'album de la jeune révélation géorgienne Khatia Buniatishvili, née à Tbilissi en 1987, s'impose. Ce récital Chopin – suivant un premier récital, très remarqué l'an passé, consacré à Liszt – présente un programme d'anthologie, puisqu'il associe au *Concerto n° 2* – interprété avec l'Orchestre de Paris dirigé par son nouveau chef, Paavo Jarvi – la *Grande Ballade n° 4*, long chant en vagues successives, et la *Sonate n° 2*, celle-là même qui comporte la célèbre *Marche funèbre*... Le jeu de Khatia est une respiration ample, les mouvements se construisent très en amont, la musique coule en longs arpèges... Nul doute qu'elle possède l'instinct du piano transcendant, à l'instar de ses grands aînés!

• CHOPIN PAR KHATIA BUNIATISHVILI, UN CD SONY CLASSICAL, ENVIRON 14 EUROS.

Maurizio Pollini est incontestablement l'un de ces grands aînés, et il nous offre, lui qui a été lauréat du concours Chopin il y a plus de cinquante ans, un nouvel enregistrement des *Préludes*, une merveille de finesse et de sensibilité, avec toujours cette touche de réserve et d'équilibre qui caractérise son jeu. De la poésie en musique!

• CHOPIN, "24 PRÉLUDES, NOCTURNES, MAZURKAS, SCHERZO" PAR MAURIZIO POLLINI, UN CD DEUTSCHE GRAMMOPHON, ENVIRON 19 EUROS.

CADEAUX Des coffrets pour les fêtes

De très nombreux coffrets sont sur les rayons pour garnir la hotte du Père Noël, plus ou moins spécialisés, plus ou moins pédagogiques:

- *la Musique classique pour les nuls* ou *l'Opéra pour les nuls* (chaque fois six CD EMI Classics avec un livret de cent pages très utile, environ 20 euros);
- *La Discothèque idéale en vingt-cinq albums originaux* (Sony Music, environ 42 euros);
- *La Discothèque idéale de l'opéra* compilée par Radio Classique (trente CD à 69 euros)... Le choix est forcément subjectif: j'ai relevé l'album consacré à sept grands opéras de Verdi dirigés par Solti, qui fut un extraordinaire magicien coloriste, spécialiste avec sa fougue des grands ensembles orchestraux et choraux. A côté de *La Traviata* avec Angela Gheorgiu, d'*Otello* avec Plácido Domingo et Kiri Te Kanawa, on y trouve une extraordinaire *Aïda* avec John Vickers, Leontyne Price et Rita Gorr.

bouteilles

Jours de fête Mets et vins

A quelques jours des agapes de fin d'année, révisons nos classiques. Champagne pour tout le monde! Merveilleux vin d'apéritif, il n'aime pas les amuse-gueules trop épicés mais préfère mettre en valeur gougères, pistaches, feuilletés au fromage. Il peut aussi s'associer à de petits toasts au foie gras.

Un blanc de blanc accompagnera alors, dans la foulée, des huitres plates de Belon ou de Prat-Ar-Coum.

Faites donc l'impasse sur le homard, préférez-le l'été où il est au mieux de sa forme et surtout moins cher. Intéressez-vous en revanche aux Saint-Jacques, surtout celles de la baie de Saint-Brieuc, magnifiques en cette saison. Rôties ou poêlées avec une fine tranche de poitrine fumée ou d'andouille, elles réaliseront le meilleur accord avec un chablis 2009 ou 2010, un premier cru si possible, type Fourchaume aux notes de fougère et de champignon.

Côté viande, que vous optiez pour une belle volaille rôtie, canard, pigeon, pintade, à mon goût bien préférables aux traditionnels chapons et dindes farcies, ou pour un rôti de gibier fin, non faisandé, biche ou chevreuil, vous ne vous tromperez pas en débouchant quelques bouteilles de volnay ou de pernard-vergelesses un peu évolués. Les irréductibles des venaisons plus prononcées, sanglier, lièvre à la royale, devront en revanche impérativement s'orienter vers les grands rouges de la vallée du Rhône au bouquet giboyeux: cornas, côte-rôtie, hermitage, châteauneuf-du-pape.

Un dernier conseil pour des lendemains qui chantent: n'oubliez pas d'alterner verre d'eau fraîche et verre de vin.

Bonne dégustation et bonne année.

Georges SULIAC

MACBETH

Mettant en exergue en guise de titre la phrase « *L'odeur du sang humain ne me quitte pas des yeux* », Philippe Ulysse, qui anime depuis six ans la compagnie Le Bureau de l'intervalle, qu'il a fondée, s'attache, à partir de Macbeth de Shakespeare, à montrer « comment l'oppression politique parvient à marquer les individus dans ce qu'ils ont de plus intime ». Du 29 janvier au 16 février, au Monfort Théâtre, parc Georges-Brassens – 106, rue de Brancion, 75015 Paris, tél. : 01 56 08 33 88, <www.lemonfort.fr>.

ZWEIG

A la Comédie Saint-Michel (95, bd Saint-Michel, 75005 Paris, tél. rens. et rés. : 01 55 42 92 97), Yves Kerboul propose – du 8 janvier au 24 avril 2013 – *le Joueur d'échecs*, de l'écrivain autrichien Stefan Zweig (1881-1942), qu'il a mis en scène dans une adaptation d'André Salzet, qui interprète lui-même ce monologue.

GARCIA

Au T2G (Théâtre de Gennevilliers, Centre dramatique national de création contemporaine – 41, avenue des Grésillons, 92230 Gennevilliers, tél. rés. : 01 41 32 26 26, <www.theatre2gennevilliers.com>), Rodrigo Garcia, auteur argentin qui vit en Espagne, présentera, du 11 au 19 janvier, *Muerte y reencarnación en un cowboy*, un spectacle en espagnol surtitré en français.

DISPARUTION

Joseph Bialot, tu vas nous manquer !

EN GÉNÉRAL, JE PRÉSENTE DANS LA DERNIÈRE CHRONIQUE DE L'ANNÉE DES ROMANS DONT JE N'AVAIS PAS PU PARLER, VU LE NOMBRE GRANDISSANT D'OUVRAGES ÉDITÉS. MAIS LA DISPARITION DE JOSEPH BIALOT, UN HOMME EXCEPTIONNEL, A BOULEVERSÉ MES PRÉVISIONS.



Joseph Bialot nous a quittés dimanche 25 novembre. Le 10 août, il fêtait ses quatre-vingt-neuf ans et, à la fin octobre, publiait son trente-sixième ouvrage, *Le Puits de Moïse est achevé*, qui traite de Philippe le Bel s'attaquant au fabuleux trésor des Templiers. Joseph Bialot, était passionné par l'histoire, qu'il savait faire revivre en empruntant aux petites histoires personnelles et souvent singulières de ses personnages ! Croiser un homme d'exception de cette stature est une sacrée chance. On en garde à jamais un souvenir indélébile construit de bouffées d'humanisme, mais aussi de moments de révolte. Avant de devenir cet écrivain témoin de la barbarie humaine, Joseph Bialot a connu de dures épreuves. Durant l'occupation nazie, il est arrêté en juin 1944 à Grenoble, et l'ennemi découvre qu'il est juif. Au siège de la Gestapo, il est torturé avant d'être déporté, depuis la gare de Bobigny, à Birkenau puis à Auschwitz. Il s'agissait du dernier train en partance de la France pour l'Allemagne, le convoi n° 78 du 11 août 1944. La veille, il fêtait en prison ses vingt et un ans. Pour découvrir cet écrivain unique, voici quelques ouvrages parmi les plus significatifs. Tout d'abord, il est indispensable de lire *Votre fumée montera vers le ciel* (2011), une reprise de *C'est en hiver que les jours rallongent* (2002), avec une quarantaine de pages supplémentaires. Lors d'une émission littéraire à la télévision, François Maspero a comparé ce récit sur l'univers concentrationnaire aux écrits de Primo Levi, ce qui constitue un gage de haute qualité. *Belleville Blues* est un étonnant récit d'une centaine de pages à travers lesquelles le romancier raconte son enfance. Né Joseph Bialobroda le 10 août 1923 à Varsovie, il arrive avec sa mère et sa sœur à Paris, le 16 juillet 1930, et ce gamin de sept ans est tout surpris d'apprendre par son père, déjà installé dans le quartier, que, deux jours plus tôt, les gens dansaient dans les rues. L'enfant, en découvrant une ville où les gens dansent dans les rues, pense qu'il s'agit sûrement d'anormaux. Deux mois et demi après, le 1^{er} octobre, il fait son entrée à la communale du 77, boulevard de Belleville. D'entrée surnommé «le Polack», il ne parle évidemment pas encore le français et, à la fin octobre, se retrouve dernier de la classe et, de ce fait, collé en retenue. Sept ans plus tard, il prendra sa revanche, car reçu premier de l'arrondissement au concours d'entrée au cours complémentaire. A cette occasion, il reçoit de la caisse des écoles un livret de caisse d'épargne crédité de la somme de 90 francs. S'il avait été naturalisé, il aurait perçu 100 francs ! Et il égrène

ainsi des souvenirs drôles ou tragiques qui ont marqué son enfance d'immigré. Une autre de ses réussites, préalablement parue en deux tomes puis en un seul volume sous le nom d'*A la vie*, est une saga passionnante qui se déroule de 1871 à 1948, de la Commune de Paris à la fin de la Seconde Guerre mondiale, à travers l'histoire d'une famille d'imprimeurs de Belleville, et l'on peut se demander pourquoi une telle entreprise n'a jamais été adaptée au cinéma ou à la télévision sous la forme d'une série. Ce serait un régal historique car, s'il sait être sévère avec les bourreaux, Bialot a toujours une tendresse infinie pour les personnages humbles souvent écrasés ou humiliés.

Voilà plusieurs mois déjà que je souhaitais vous parler d'une romancière française pas assez connue au regard de ses qualités littéraires. Elena Piacentini, native de Bastia, a passé sa jeunesse dans un village corse qu'elle retrouve chaque année pour ses vacances, à présent qu'elle vit à Lille. Mais, de ce paradoxe, elle a su tirer parti en créant le personnage de Pierre-Arsène Leoni, d'origine corse, commandant de la PJ de Lille. Dans *Carrières noires*, sa quatrième aventure, il a quitté la police après la mort brutale de son épouse. Revenu à Lille, il est amené à s'intéresser à une certaine Justine, retrouvée assassinée. Il s'agit d'une sénatrice dont l'ambitieux projet consistait à faire de son neveu Norbert, déjà député, un présidentiable. Il y a aussi les sympathiques Josy, Chantal et Marie-Claude, qui survivent en faisant des ménages. Mais elles rêvent d'une retraite heureuse et, pour ce faire, organisent un casse. Ajoutons au tableau deux enfants disparus et comme décor des carrières où il ne fait pas bon de s'égarer. Agitez le tout, mélangez les trois intrigues au bon endroit, appréciez la tendresse de la romancière pour ses personnages, goûtez son écriture fleurant l'humour et son style très personnel, laissez-vous éblouir par son art de jouer avec les mots et ses formules qui font mouche. Si Noël est passé, il vous reste encore le nouvel an pour offrir *Carrières noires* à vos amis et à vous-même !

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

• JOSEPH BIALOT, *VOTRE FUMÉE MONTERA VERS LE CIEL*, L'ARCHIPEL, 19,95 EUROS. *BELLEVILLE BLUES*, AUTREMENT, 10 EUROS. *A LA VIE*, MANUFACTURE DE LIVRES : 19 EUROS, FORMAT POCHE : 11,20 EUROS. *LE PUITS DE MOÏSE EST ACHÉVÉ*, RIVAGES/NOIR, 9,15 EUROS.

• ELENA PIACENTINI, *CARRIÈRES NOIRES*, AU-DELÀ DU RAISONNABLE, 364 PAGES, 18,50 EUROS.

GRANDE GUERRE
L'horreur à taille humaine

LA GRANDE GUERRE
COMME SI ELLE
ÉTAIT PETITE. AUCUN
LYRISME, JUSTE UNE
DESCRIPTION AU RAS
DE LA GACHELLE. LES
HOMMES AVANCENT
SANS COMPRENDRE,
S'ARRÊTENT PAR
NÉCESSITÉ ET
MEURENT PAR
INADVERTANCE.



Elle devait être brève comme une pluie d'été. La guerre de 14 devait finir avec l'année, avec la fin des vendanges, peut-être. « *Ah mon Dieu! Que la guerre est jolie!* » écrivait même Apollinaire à sa bien-aimée. Personne ne pouvait imaginer que cette aventure serait une boucherie, un abattoir à ciel ouvert pendant quatre ans. Mais avant qu'une ambiance de fin du monde s'abatte sur l'Europe, il y eut un début de conflit léger, insouciant. Ce sont ces premiers mois que Jean Echenoz peint dans son roman *14*, qui relève du défi littéraire : comment évoquer 14 en échappant aux images cent fois utilisées, aux comparaisons avec Roger Martin du Gard ou Céline ? Pour qu'il y ait du nouveau à l'ouest des tranchées ? Echenoz prend le parti d'évoquer la Grande Guerre comme si elle était petite : il décrit au pas de charge l'inconscience des premiers mois à travers le destin de deux frères et trois de leurs amis d'un village de Vendée, qui montent au front vêtus d'un seyant pantalon rouge du plus bel effet, mais qui faisait des soldats des cibles presque émouvantes. Ils sont rasés de près. La survie à la guerre est avant tout une affaire d'hygiène, leur dit-on. L'un des deux frères, Charles, pensera échapper à la guerre en prenant de la hauteur et des photos du haut d'un avion. Les premiers combats aériens se font encore au fusil, comme la chasse à la perdrix. Il en sera une des premières victimes. Anthime profitera d'un obus qui lui coupera proprement un bras pour regarder bientôt la guerre de l'arrière, là où les hommes sont rares mais s'enrichissent. Tout est dit en quelques pages. Aucun lyrisme, juste une description au ras de la gache. Stendhal dans les tranchées. Les hommes avancent sans comprendre, s'arrêtent par nécessité et meurent par inadvertance. Echenoz évoque juste l'horreur à taille humaine, sans s'y appesantir puisqu'elle ne s'est pas encore professionnalisée : « *Tout cela ayant été décrit mille fois, écrit Echenoz, peut-être n'est-il pas la peine de s'attarder encore sur cet opéra sordide et puant.* » Mais, pour l'heure, tout va vite : l'ennui sera pour plus tard, quand la guerre de tranchée prendra le dessus. Anthime, amputé et décoré, prendra la place de son frère dans la fabrique de godillots et dans les bras de Blanche, qui a eu un enfant du frère décédé. Une histoire d'amour qui commence comme la guerre : c'était dans l'ordre des choses mais on ne savait pas quand cela allait commencer. Une histoire d'amour qui ressemble à *14* : une condamnation de la guerre et du lyrisme. Ah

Dieu, que la guerre est folie et qu'Echenoz la rend bien !

Martin Winckler est un écrivain de campagne comme on dit un médecin de campagne. Un de ces humanistes qui auscultent les âmes avant de regarder les corps. Pour lui, la médecine n'est pas une science, c'est d'abord un art de vivre qui apprend à savoir mourir. Dans *En souvenir d'André*, un médecin qui a longtemps accompagné les autres dans leurs derniers instants confie son histoire avant de lui-même demander de l'aide. C'est un roman court, dense, sur ce qui pousse un homme à transgresser les interdits au nom d'une certaine idée de la dignité humaine. Quand on aime on a toujours vingt ans. Quand on va mourir aussi. Pour Winckler, les derniers instants d'un homme sont sublimes, car ils révèlent sa vérité. Les fins de ses romans sont souvent rocamboliques. *En souvenir d'André* n'échappe pas à ce qui pourrait être une facilité romanesque mais qui est en fait une façon de refaire basculer brutalement le lecteur de la fiction vers la réalité : ne croyez pas à mon histoire mais croyez à ce que je raconte. *En souvenir d'André* n'est pas un plaidoyer sur la fin de vie. Il y a une loi pour ça. C'est un roman sur une forme de faim de vie. Il y a maintenant un roman sur ces instants-là. « *Un beau livre*, disait Cocteau, *c'est celui qui sème à foison les points d'interrogation.* »

En zélateur consciencieux, Bernard Pivot a fait de *Oui, mais quelle est la question ?* un champ d'Ogm du « beau livre » : le double de l'auteur est atteint, depuis sa première confession, de curiosité malade, rebaptisée « *questionnite* » ; ce péché véniel lui permettra de monter à Paris et de devenir une vedette du petit écran. Voilà pour l'argument : le narrateur « *se pause* » en questions. Mais aux souvenirs assumés Pivot a privilégié un exercice de style désincarné : *le Roman d'un tricheur* est devenu celui d'un questionneur. C'est souvent convenu : « *Je juge qu'être l'interviewé retire du prestige à l'art de l'interview.* » Et si un journaliste littéraire qui se piquerait d'écrire un roman retirait du prestige à l'image du romancier ? C'est fort possible. Mais quelle est la question, déjà ?... ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

• JEAN ECHENOZ, *14*, LES ÉDITIONS DE MINUIT, 123 PAGES, 12,50 EUROS.

• MARTIN WINCKLER, *EN SOUVENIR D'ANDRÉ*, P.O.L., 196 PAGES, 16 EUROS.

• BERNARD PIVOT, *OUI, MAIS QUELLE EST LA QUESTION ?* NIL ÉDITEUR, 269 PAGES, 19 EUROS.

TOURISME SOCIAL

Destination vacances pour tous

ALORS QUE LE TAUX DE DÉPART EN VACANCES DES FRANÇAIS CONTINUE DE CHUTER, LE CHÈQUE-VACANCES S'IMPOSE DE PLUS EN PLUS COMME UN OUTIL MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME SOCIAL. EN 2011, IL A AINSI SOUTENU PLUS D'UN MILLION DE JOURNÉES DE VACANCES. ISSU D'UNE CONSTRUCTION SYNDICALE, IL A FÊTÉ CETTE ANNÉE SES TRENTE ANS.

En jargon journalistique, cela s'appelle un « marronnier » : chaque hiver, à la même période, les journaux télévisés nous satureront d'images de routes de montagne et de pistes de ski engorgées. Les Français ne sont pourtant pas très nombreux à pouvoir s'offrir ce grand classique hivernal. Selon une étude du Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) de 2010, 65 % des enquêtés ne partent jamais à cette période de l'année, et seule une petite minorité, plutôt aisée (10 %), plie bagage systématiquement en hiver. Si, même en période de crise économique, le manque de moyens financiers ne peut pas tout expliquer, ces chiffres rejoignent une tendance observée depuis la fin des années 1990 : la baisse du taux de départ en vacances, toutes saisons confondues, un taux qui frôle désormais les 55 % (voir page 48). Presque comme dans les années 1970, époque durant laquelle moins de la moitié des Français partageaient s'oxygéner. Indissociable, pour la Cgt, d'un salaire

décent, le droit aux vacances est issu d'une conquête sociale et s'inscrit pleinement dans l'histoire politique, sociale et économique du pays. Mais, à l'heure où un enfant sur trois ne part jamais, il reste toujours à défendre et à (re)construire, comme l'a montré un récent colloque de l'Ancv (Agence nationale pour les chèques-vacances) qui a fêté cette année ses trente ans⁽¹⁾. L'Ancv, c'est l'organisme qui émet les chèques-vacances, ces titres acquis par les salariés répondant à certaines conditions de ressources, financés en partie par leur épargne, en partie par les employeurs. En 2011, l'Ancv a ainsi soutenu plus d'un million de journées de vacances, pour 3,7 millions de bénéficiaires, 9 millions au total avec leurs familles. En trois décennies, le chèque-vacances s'est ainsi imposé comme un outil majeur de développement du tourisme social.

Ce n'était pas gagné, tant il fallut de l'obstination à ses promoteurs pour obtenir sa mise en place. C'est dans le droit aux vacances reconnu aux travailleurs par le Front populaire, en juin 1936, avec l'introduction des congés payés que le chèque-vacances puise ses racines historiques ; cet été-là, six cent mille Français sont sur les routes des vacances. Dans la période d'après-guerre, le tourisme social

va connaître son âge d'or avec la création, notamment, des comités d'entreprise : « La volonté de permettre au plus grand nombre de partir en vacances s'affirme, se construit et s'épanouit jusqu'à inspirer l'idée du chèque-vacances, une idée qui va cheminer jusque dans les années soixante-dix », raconte l'Ancv.

L'année 1971 marque, de ce point de vue, un tournant. Un rapport du Conseil économique et social insiste alors sur « la nécessité de se préoccuper des touristes à faible revenu et d'encourager l'institution d'un système de pécule vacances ». Dans la foulée, les grandes organisations syndicales (Cgt, Cfdt, FO, Fédération de l'éducation nationale) mais aussi la Fédération nationale de la mutualité française et les associations du tourisme social s'unissent pour former l'Union coopérative du chèque-vacances, en s'inspirant d'une formule inventée, dès 1939, par une caisse suisse de voyages. Une organisation qui, note l'Ancv, « va s'efforcer pendant dix ans de sensibiliser le monde politique et l'opinion à ses projets » : dix ans pour imposer la création de cette aide aux vacances et travailler à ses modalités pratiques.

Quelle utilisation du temps libre ?

Ancien ministre du Temps libre sous le premier gouvernement de Pierre Mauroy, André Henry a attesté de ce long cheminement : « Alors que se posait la question de l'utilisation du temps libre et que nous sortions de l'effervescence des événements de 1968, les organisations syndicales ont créé cette coopérative, le premier pas vers le chèque-vacances. Mais il restait à susciter une volonté politique. A l'occasion de la campagne de l'élection présidentielle de 1974, a-t-il témoigné, nous avons fait le siège des deux candidats, Valéry Giscard

(1) « Trente ans d'action et d'innovation au service des vacances pour tous », colloque national organisé le 15 novembre 2012 à la Bnf François-Mitterrand. En savoir plus sur <www.ancv.com>.

A lire notamment : Pierre Périer, *Vacances populaires, images, pratiques et mémoire*, collection « le Sens social », Presses universitaires de Rennes.



C'est dans le droit aux vacances reconnu aux travailleurs par le Front populaire, en juin 1936, avec l'introduction des congés payés que le chèque-vacances puise ses racines historiques. Cet été-là, six cent mille Français sont sur les routes des vacances.

d'Estaing et François Mitterrand; tous les deux ont inscrit notre revendication syndicale dans leur programme. Elle ne sera finalement pas mise en œuvre, notamment en raison de l'opposition des services des Finances de l'Etat.»

Un outil majeur de l'économie touristique

Nouvelle tentative en 1981. Lors d'un discours sur les loisirs et le tourisme prononcé en avril à Vieux-Boucau, dans les Landes, le candidat François Mitterrand s'engage à créer « un système d'aide à la personne pour les plus défavorisés » et inscrit le chèque-vacances dans ses cent une propositions. C'est le 27 mai 1982 qu'il est effectivement créé par ordonnance, conçu comme un « outil d'action sociale » devant bénéficier aux salariés les plus défavorisés; l'Ancv est mise en place quatre mois plus tard. En 1985, la Cgt et cinq fédérations (chimie, métallurgie, mines-énergie, transports, cheminots) créent l'« Association nationale de coordination des activités de vacances des comités d'entreprise, associations de tourisme social et autres collectivités », dite « Ancav Tourisme et Travail »

ou « Ancav-TT », pour aider à la mise en œuvre du droit aux vacances et favoriser le développement du tourisme social. Depuis, le chèque-vacances n'a cessé de se développer, en particulier en étant généralisé dans la fonction publique d'Etat en 1987, puis en s'ouvrant progressivement, à partir de 1999, aux salariés des petites entreprises, dépourvues de comité d'entreprise. A la fin 2011, cent mille d'entre eux, travaillant dans des entreprises de moins de cinquante salariés, ont pu en bénéficier: un premier pas. Avec ses excédents, par ailleurs, l'Ancv finance des actions solidaires – un tiers des ressources est consacré aux vacances des plus démunis – et soutient le patrimoine du tourisme social. Mais s'il apparaît comme un outil de réduction des inégalités et de développement de ce type de tourisme, le chèque-vacances « devient aussi un levier incontournable du développement de l'économie touristique tout court ». Le constat est fait par Olivier Amblard, du comité départemental du tourisme de Charente-Maritime, après l'analyse des données touristiques de son département. Il s'est dit lui-même

... «surpris» par les résultats : «*En Charente-Maritime, le tourisme est la première économie du département, ce sont pour nous neuf mille emplois, vingt mille en saison. Or, a-t-il précisé, près de 31 millions d'euros sont dépensés en chèques-vacances. Ils représentent 50 % de l'hébergement et, pour certains, cela dépasse le volume d'espèces. Autre donnée : pour un euro dépensé en chèque-vacances, le bénéficiaire en ajoute quatre. Ce qui fait un total de 155 millions d'euros ainsi dépensés, soit 10 % des dépenses touristiques globales sur le département...*» Si l'on reprend l'étude du Crédoc, un partant sur dix déclare avoir bénéficié d'un coup de pouce pour ses vacances d'hiver, toutes aides confondues : chèques-vacances, aides de l'employeur, du comité d'entreprise ou bons vacances de la Caf (Caisse d'allocations familiales). Aujourd'hui, plus de 1,3 milliard d'euros d'émissions de chèques-vacances sont au total injectés dans l'économie touristique.

Mais il y a bien une «*fracture*», pour reprendre le terme employé par Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, qui est à l'initiative d'une mission visant «*à réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances*», inégalités qui se sont creusées avec la crise économique : désormais, seul un quart des Français «*assure*» la plus grande partie des séjours, et trois millions de jeunes sont exclus du départ en vacances. L'idée est de mettre en œuvre un plan d'action pour la période 2013-2017 afin «*de réduire la fracture touristique entre les Français qui peuvent partir en vacances et ceux qui y renoncent, faute de moyens*», avec une priorité accordée aux familles monoparentales et aux jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans. «*L'Ancv, a souligne Sylvia Pinel, sera un acteur de premier plan pour relever ce défi.*» Avec la conviction que les vacances sont essentielles pour tous et qu'elles «*peuvent être un outil social innovant pour lutter contre toutes les formes d'exclusion*». Une enquête de l'institut Tmo Régions menée pour l'Ancv et la Cnaf a ainsi évalué les dispositifs d'accompagnement existants et montré les effets que produisent les vacances sur les individus : resserrement des liens familiaux, renforcement du lien social, prise de recul sur le quotidien, sentiment de normalité sociale, développement de nouvelles compétences comme l'autonomie, amélioration de l'état de santé... Bien plus que de simples vacances. ▶

Christine LABBE



LAURENT THEILLET / MAXPPP

Pourquoi beaucoup ne partent pas

DES FREINS FINANCIERS, CULTURELS ET PSYCHOSOCIAUX SE CUMULENT POUR EXPLIQUER LES NON-DÉPARTS DES PLUS DÉFAVORISÉS.

Pour certaines familles, une fois même dépassé le problème financier, construire un projet, savoir où et comment partir, prévoir le budget nécessaire, cela ne va pas forcément de soi.

De moins en moins de Français partent en vacances. La tendance est partout observée, aggravée par la crise économique, confirmée par de nombreuses études. Ainsi le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) a-t-il montré que le taux de départ en vacances – aujourd'hui à 56 % – est en baisse depuis la fin des années 1990 ⁽¹⁾. Et encore : partir en vacances, selon les statistiques, c'est s'accorder au moins quatre nuits consécutives ailleurs que chez soi.

Plusieurs freins se cumulent pour expliquer cette baisse. Et, en premier lieu, les freins financiers induits par le coût des séjours et les arbitrages que font les familles dans leurs dépenses. Dans un contexte d'instabilité des situations professionnelles, sociales et familiales, les freins financiers, toujours pour le Crédoc, expliquent deux tiers des non-départs. Avec un creusement des inégalités : alors que 47 % des familles ayant des bas revenus partaient en vacances en 2007, elles ne sont plus que 37 % en 2012 ; à l'inverse, sur la même période, la part des familles les plus aisées parties en vacances a progressé de 4 points, pour atteindre 82 %.

Mais au manque de moyens s'ajoutent des freins à la fois culturels et psychosociaux, comme le montre une étude de Tmo Régions réalisée pour l'Ancv et la Cnaf sur les dispositifs d'aide au départ en vacances familiales. Pour certaines familles, «*une fois même dépassé le problème financier, construire un projet, savoir où et comment partir, prévoir le budget nécessaire, ne va pas forcément de soi*», souligne l'un de ses auteurs en insistant sur l'importance d'un accompagnement au départ. «*L'urgence des situations sociales fait que de nombreuses familles ont des difficultés à se projeter hors du quotidien*, poursuit-il. *Pour beaucoup les vacances sont aussi vécues comme un facteur de stress et comme un risque.*» Un risque pas seulement financier : les vacances, craignent-ils, peuvent venir bouleverser l'équilibre d'une vie sociale, précarisée certes, mais aussi très structurée : une nécessité pour pouvoir s'en sortir. C.L. ▶

(1) Crédoc, «*Les catégories défavorisées de plus en plus sur le bord de la route des vacances*», Note de synthèse, juillet 2012.

ÊTRE UTILE AUX HOMMES,
C'EST PERMETTRE AUX JEUNES
DE S'OUVRIER À LA CULTURE.



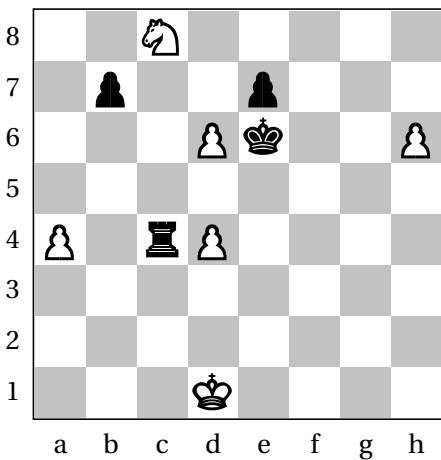
Chaque année, GDF SUEZ permet à 1 000 jeunes issus de zones d'éducation prioritaires de découvrir toutes les facettes de l'opéra, de la danse et de la musique classique au sein de l'Opéra national de Paris, grâce au programme « Dix mois d'École et d'Opéra ». Et à 30 000 jeunes de découvrir la programmation « Jeune public » au travers de 60 représentations. Être utile aux hommes, c'est favoriser l'accès de tous à la culture. www.gdfsuez.com

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

Tactique

Etude de V. Bron, 1938. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Curaçao

«La première place à Curaçao sera pour celui qui ne perdra aucune partie.» Tigran Petrosian, vainqueur en 1962 du Tournoi de Curaçao avec huit gains, dix-neuf nulles et aucune défaite! Un an après, Petrosian deviendra champion du monde en battant M. Botvinnik en match.

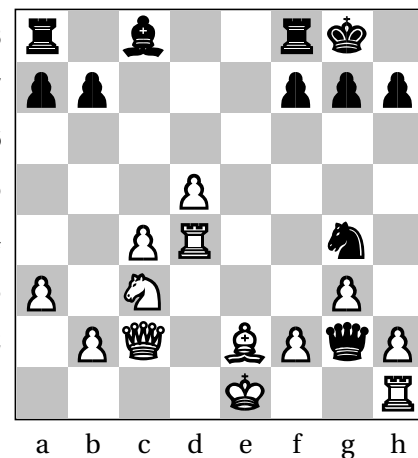
En 1499, Alonso de Ojeda, un lieutenant de Christophe Colomb, découvre les îles sous le vent: Aruba, Bonaire et Curaçao. Aujourd'hui, Curaçao, l'île la plus importante des Antilles néerlandaises, non loin du Venezuela, compte une population d'environ cent cinquante mille habitants. Elle est principalement d'origine africaine,

mais y vivent aussi les descendants des Espagnols, des Hollandais et les survivants indiens, les Arawaks, décimés à partir du XVI^e siècle. En 1956, un groupe de joueurs d'échecs vivant sur l'île de Curaçao eut l'idée (transformée ensuite en véritable intention) d'organiser le «tournoi des candidats». Une compétition réunissant l'élite mondiale, dont le but était de qualifier les six meilleurs d'entre eux. Les qualifiés s'affrontaient alors en match pour déterminer lequel allait disputer son titre au champion du monde. Six ans plus tard, les enthousiastes joueurs d'échecs de Curaçao réalisaient leur objectif. Les «candidats» débarquaient bien dans leur île. Ensuite, le tournoi est entré dans l'histoire...

Tigran Petrosian – Miroslav Filip

Tournoi des candidats, Curaçao (14^e ronde), 1962, gambit Dame

1. c4, e6; 2. Cc3, d5; 3. d4, Fe7; 4. Cf3, Cf6; 5. Ff4, 0-0; 6. e3, c5; 7. dxc5, Fxc5; 8. a3, Cc6; 9. Dc2, Fe7; 10. Td1 (10. 0-0-0 sera à la mode vingt ans plus tard), 10... Da5!; 11. Cd2, e5; 12. Fg5, d4; 13. Cb3, Dd8; 14. Fe2, Cg4 (14... Fe6!?!; 15. 0-0, Tc8); 15. Fxe7, Dxe7; 16. exd4, Dh4 (16... exd4 ne marche pas; 17. Cxd4, Dc5; 18. Dd2, Td8; 19. Cd5+-); 17. g3, Dh3; 18. d5! (18. Ff1 évitait les ennuis, mais Petrosian ne craint pas l'attaque noire), 18... Cd4 (après 18... Dg2; 19. Tf1, Cxh2; 20. De4, Dxe4; 21. Cxe4, Cxf1; 22. dxc6, Ch2; 23. c7, avec des chances réciproques); 19. Cxd4, exd4; 20. Txd4, Dg2? (sur 20... Te8; 21. Te4, avec avantage blanc); (VOIR DIAGRAMME).



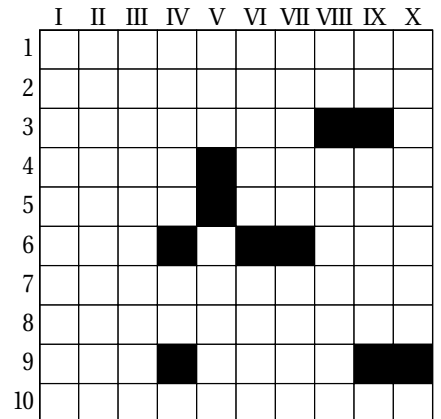
21. De4!! (le coup prévu par Petrosian en

jouant 18. d5), 21... Dxf2+; 22. Rd2, Cf6; 23. De3, Dg2 (mauvais est 23... Df5?; 24. Tf1, Dh3; 25. Txf6!, gxf6; 26. Th4, Df5; 27. Tg4+, Rh8; 28. Dh6, Tg8; 29. Fd3+-); 24. Dg1!, Dh3; 25. Th4, Dd7; 26. Dd4!+- (la Dame centralisée, le pion d'avance et le meilleur développement donnent aux Blancs un avantage décisif), 26... Te8; 27. Fd3, g6; 28. Tf1 (Filip abandonne, car après 28... Ch5; 29. g4, Cg7; 30. Df4, f5; 31. Dh6+-), 1-0.

Tigran Petrosian – Viktor Korchnoï

Tournoi des Candidats, Curaçao (23^e ronde), 1962, partie anglaise

Le formidable défenseur savait aussi attaquer: 1. c4, c5; 2. Cf3, Cf6; 3. d4, cxd4; 4. Cxd4, g6; 5. Cc3, d5; 6. Fg5, dxc4; 7. e3, Da5?!; 8. Fxf6!, exf6; 9. Fxc4, Fb4; 10. Tc1, a6?!; 11. 0-0, Cd7 (11... 0-0; 12. Cd5!±); 12. a3, Fe7?! (préférable était 12... Fxc3; 13. Txc3, Ce5!); 13. b4!, De5 (sur 13... Dd8; 14. Fxf7+!, Rxf7; 15. Db3+, Re8; 16. Ce6, Db6; 17. Cd5!+-); 14. f4!, Db8 (14... Dxe3+; 15. Rh1, suivi de 16. Te1 puis Cd5+-); 15. Fxf7+!, Rxf7; 16. Db3+, Re8 (si 16... Rg7; 17. Ce6+, Rh6; 18. Tf3!+-); 17. Cd5, Fd6; 18. Ce6, b5; 19. Cdc7+, Re7; 20. Cd4!, Rf8 (20... Fxc7??; 21. Cc6+-). Et après 20... Dxc7; 21. Txc7, Fxc7; 22. De6+, Rf8; 23. Dc6, Ta7; 24. Ce6+-); 21. Cxa8 (Korchnoï abandonne, car après 21... Dxa8; 22. De6, Db8; 23. Cc6, Dc7; 24. Ce7!, Fc5; 25. Txc5, Cxc5; 26. Dxf6+-), 1-0



HORIZONTALEMENT

1. Très atteinte, par les temps qui courent! – 2. Prétentieux. – 3. Possibilité d'agir, pas forcément dans l'enseignement supérieur. – 4. Antisocial. Coiffe papale. – 5. Fragments de bistouri. En Ecosse ou dans l'Illinois. – 6. Ovni américain. Imbécile et tête à l'envers. – 7. Le huit et l'infini. – 8. Départageâtes. – 9. Le «go!» des Romains. Nom allemand d'une rivière helvète. – 10. Pour qui sont ces serpents...

VERTICALEMENT

I. Racontais n'importe quoi. – II. Trafics d'esclaves dans les clubs de football. – III. Massacres à l'Ump. – IV. Cité en Inde. C'est nickel! – V. En dessous de tout. Mentionnas. – VI. Liquette déchirée. Pneumopathie sévère apparue en 2002. – VII. Ancienne mesure de distance (australienne?). Moyens de transport. – VIII. Négation. Apparentés par le mâle. – IX. Code Oaci de la Polynésie française. Rit dans une barbe très ancestrale. – X. En forêt, elles ne pratiquent tout de même pas l'autocombustion!

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Agnelles. – IX. NT. Riote. – X. Essences.
 – VI. Iqite. Sras. – VII. Eueil (lieu). Cars. – VIII. Ne.
 Citas. Hécatombes. – IV. Elurru. Ni. – V. Nul. Citas.
 – II. Transfers. – I. Affabulais. – II. Sssssssss.
 Arbitrâtes. – 9. lie!Aare. – 10. Sssssssss.
 Elgim. – 6. Ufo. Noc (con). – 7. Lemniscate. – 8.
 Faculte. – 4. Anar. Ttare. – 5. Bstu.
 Athénienne. – 2.
 Horizontallement: 1. Athénienne. – 2.
 Verticallement: 1. Affabulais. – II. Sssssssss.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. d5+!; Rf7 (sur 1... Rxd5; ou 2. Cb6+-);
 1... Rd7; 2. d7, Rd4+ (la seule défense); 3.
 Re2!, Txd5; 4. h7! (4. Cb6; 5. Cc4, Td5!;
 6. Rf3, Rg8; 7. Ce5, Rh7; 8. Re4, Td6!; 9. a5,
 Rg8!; et les Blancs ne peuvent progresser); 4...
 Rg7; 5. Cxe7!, Txd7 (force); 6. Cg6!, Rxb7 (6...
 Rg6?; 7. h8D+(-); 7. Cf8+ (et après avoir pris
 la Tour, les Blancs vont gagner le pion «b» et
 promouvoir leur pion «a»); 1-0.

LA SANTÉ, UNE AFFAIRE DE PARTE- NAIRES

Donner accès à une couverture santé au plus grand nombre, aider les assurés à préserver leur capital santé, accompagner les plus fragiles : AG2R LA MONDIALE s'engage au quotidien auprès des particuliers, des entreprises et des branches professionnelles.

www.ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE



SANS CESSÉ EN QUÊTE
D'INNOVATION

FUTURENOW

 GROUPE
DASSAULT